

*Au fil de l'eau ...*

# Informations municipales



# Journal des associations



*Août 2022*

## SOMMAIRE

<b>EDITO DU MAIRE</b>	3
<b>INFOS MUNICIPALES</b>	
Eclairage public : on débranche	4-5
Plan d'aménagement de la forêt	6 à 8
Les investissements et travaux voirie	9
Réforme de la publicité des actes municipaux	10 à 13
Remise de médailles aux agents communaux	13
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal	14
Le centenaire de madame AGNOLINI	15
Hommage à monsieur PAGNOUX	16
<b>INTERVIEW</b>	
Lucie GRANIER : une année exceptionnelle	17
<b>BRÈVES / LES INSOLITES</b>	18
<b>NOUVELLES ACTIVITÉS</b>	
EMS Plomberie Salon de coiffure « Le concept de Lyna » Pizzeria « La Famille »	19
L'atelier floral	20
<b>PRÉVENTION</b>	
Règles de voisinage	20
Canicule Sècheresse	21-22
Application « ma sécurité » Les brèves de la gendarmerie	23-24
Le moustique tigre	25

<b>ENFANCE ET JEUNESSE</b>	
La carte avantages jeunes Micro-crèche	26
Accueil de loisirs Salle des jeunes	27-28
<b>MANIFESTATIONS PASSÉES</b>	
Fête du printemps	29 à 31
Repas des aînés	32
Trail des forts Commémoration 8 mai	33
Exposition « Au commencement était la lumière »	34
Raid véhicules anciens Mardis des rives	35
Raid lycées UNSS Concert harmonie municipale de	36
Raid Achille Muller	37
Le tour de France des seniors	38
<b>LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE</b>	39 à 53
<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	54-55
<b>UN COIN DE LECTURE</b>	56
<b>UN MOMENT DE DÉTENTE</b>	57-58
<b>ÉTAT-CIVIL / AGENDA</b>	59

**Comité de rédaction :** Laurent DELMOTTE, Danièle BRIOT, Sylvia ESSERT, Laurence MALBRANQUE, Melinda PHILIPPE, Céline SEQUEIRA, France-Hélène ALIX, Jean Paul ARENA, Nary ROSSI, Elinda KIM.

**Directeur de la publication :** Marie-Jeanne BERNABEU



Alors que la crise COVID semblait s'éloigner et que l'espoir venait s'inviter en cette période estivale, je pensais pouvoir écrire un édito plus optimiste...

Malheureusement, ce n'est toujours pas le cas.

La scène internationale s'est enflammée, la guerre vient impacter notre quotidien par une inflation galopante qui va frapper chacun d'entre nous et nos collectivités dans son fonctionnement à la rentrée...

En même temps le monde agricole accumule les crises, le gel a de nouveau frappé ce printemps sur une partie du vignoble, des fruitiers, le manque d'eau impacte les productions, les éleveurs...

Dans le même temps, Avanne-Aveney poursuit son chemin, avec des projets qui émergent et une attractivité qui nous amène à voir arriver de nouveaux habitants sur le secteur Lépenot.

L'action, ô combien compliquée des élus et des agents reste la préservation de notre environnement, qui contribue aujourd'hui à notre qualité de vie, dans un village périurbain. Les habitants sont toujours aussi impatients de voir leur quartier tondu, entretenu, fauché, sans bruit, comme autrefois !

Notre belle église rendue à son activité de culte est devenue un lieu de partage des talents de nos villageois, d'écoute de concerts tels que celui d'avril et de variétés-classique en juillet. Les offices religieux ont repris ce dimanche 17 juillet, malgré les travaux à venir.

Ainsi, nous travaillons d'arrache-pied pour la création de deux logements, la réhabilitation de l'ancien bureau de poste en pôle petite enfance, l'acquisition des parcelles pour le nouveau cimetière malgré la rétention des propriétaires de terrain qui ne comprennent pas les enjeux de ce projet. Ce sujet reste un enjeu capital pour le maintien de nos défunts afin qu'ils soient accueillis dignement, ceci dans le respect des équilibres financiers avec Grand Besançon Métropole

L'école est maintenant opérationnelle et conforme à l'accueil d'enfants à mobilité réduite de la maternelle au primaire

La circulation sur le périmètre des rues des Griottes et des Bigarreux est en place depuis le 1<sup>er</sup> juillet, est acceptée pour le bien vivre ensemble, par un stationnement marqué et respecté et par une vitesse limitée.

J'ai demandé à la gendarmerie de porter une attention particulière aux incivilités, dégradations, stationnements anarchiques sur l'espace public, dépôts sauvages d'ordures ménagères ou de déchets, et de responsabiliser les auteurs lorsqu'ils sont identifiés.

Je tiens à remercier les services municipaux pour leur action au quotidien : ils sont la cheville ouvrière de nos actions; sans eux nous ne pourrions pas réaliser nos projets, les différentes tâches journalières et les interventions d'urgence, que ce soit de nuit, de jour ou le week-end.

Notre vie festive reprend, nos associations sont à l'œuvre, ainsi que les bénévoles de la bibliothèque. Merci à eux pour leur implication et le don de leur temps.

Belle rentrée à vous et à tous ceux qui vous sont chers.



Le maire,  
Marie-Jeanne BERNABEU



## ÉCLAIRAGE PUBLIC : ON DÉBRANCHE !



Il y a près de 11 millions de points lumineux en France, soit l'équivalent d'un lampadaire pour six habitants, d'après les derniers chiffres de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). C'est aux communes de décider d'éteindre l'éclairage public la nuit. Après délibération, la commune d'Avanne-Aveney a rejoint les 35 communes du Grand Besançon Métropole qui ont déjà franchi le pas.

### Quel éclairage public pour notre commune :

Notre commune est éclairée par environ 480 lampadaires pilotés à partir de 21 armoires électriques équipées chacune d'horloge astronomique. Cette dernière permet en fonction des coordonnées géographiques de calculer tous les jours, le coucher et le lever du soleil dans le but de déterminer plus précisément les instants de commutation de l'éclairage public. La compétence de l'éclairage relève du Grand Besançon et non de la commune.

Actuellement, seulement 12 % des lampadaires sont équipés en lampe LED, les autres sont des lampes Sodium Haute Pression, les derniers éclairages Ballon Fluo ont été supprimés durant ces deux dernières années.

### Coût annuel TTC par type de lampe selon le mode de gestion de l'éclairage public

	Lampe de 125 Watts Ballon Fluo (interdite à la vente depuis avril 2015)	Lampe de 70 Watts Sodium Haute Pression	Lampe de 30 Watts LED
Éclairage toute la nuit soit 4 100 heures par an	74,76 €	39,68 €	27,41 €
Réduction de puissance une partie de la nuit (30 % durant 7 heures)	67,59 €	35,67 €	25,69 €
Extinction une partie de la nuit (6h) soit 1 910 heures de fonctionnement par an	54,28 €	28,21 €	22,50 €
Pas d'éclairage car besoin nul	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Puissance souscrite (abonnement) : 182,13 € / kVA  
 Coût de consommation : 0,0748 € / kWh  
 (valeurs 2014 / SIEL)

Il est prévu de remplacer progressivement les lampadaires aux lampes SHP par des lampes LED plus avantageuses tant d'un point de vue économique que pour leur maniabilité. En effet chaque lampe est alors programmable de manière indépendante : baisse d'intensité, coupure... Ce qui permet de s'adapter à la configuration du village. Par exemple, on choisira un éclairage d'intensité réduite le long du canal, pour des raisons de sécurité évidente, ou une extinction d'un lampadaire sur deux sur les grands axes.

### Débrancher pour des raisons à la fois économiques et environnementales :

#### Economie d'énergie avec l'extinction

La durée annuelle de l'éclairage public pour une nuit complète, maîtrisée par une horloge astronomique est de 4100 heures. Une extinction d'une durée de 6h (23h-5h) par nuit sur une année complète ramène le nombre d'heures à 1910 heures. La facture d'électricité s'en trouve alors divisée par deux, économie non négligeable en cette période d'augmentation du prix des énergies.

#### Impact sur l'observation des étoiles

Qu'il s'agisse des astronomes amateurs ou professionnels, la pollution lumineuse limite, voire empêche l'observation du ciel étoilé en raison des halos lumineux de plus en plus importants, générés par l'éclairage des agglomérations, des zones commerciales et des terrains de sport.

Aujourd'hui, seulement 10% des étoiles restent visibles et plus de la moitié de la population européenne ne peut plus observer la voie Lactée à l'œil nu. Pour retrouver un ciel étoilé sous une voûte céleste sombre, il faut s'éloigner de plus en plus...



La galaxie du tourbillon avec un ciel pollué



La galaxie du tourbillon avec un ciel NON pollué

### Impact sur la faune, la flore et l'Homme

La vie sur terre est régie par l'alternance du jour et de la nuit. Un environnement nocturne est essentiel pour toutes les espèces, notamment parce qu'il contribue à leur bon fonctionnement physiologique et à leur rythme biologique. L'environnement nocturne constitue presque un écosystème à part entière, il est un habitat, une ressource, une condition de vie ou de survie.

### **La lumière a deux effets majeurs :**

- un pouvoir attractif : elle attire certaines espèces animales et les désoriente.
- un effet répulsif : créant une barrière artificielle et morcelant ainsi certains habitats naturels.

### **Les conséquences de l'éclairage artificiel sur la biodiversité sont multiples :**

- sur les rapports proies/prédateurs : par exemple les insectes attirés par la lumière sont alors des proies plus faciles pour les chauves-souris. La lumière artificielle est la 2<sup>ème</sup> cause de disparition des insectes après les pesticides.
- sur les comportements des individus (désorientation, éblouissement, ...). Il a une conséquence néfaste sur la recherche de nourriture, sur les déplacements : pour les 2/3 des oiseaux migrateurs qui se déplacent de nuit en s'orientant avec les étoiles, le flot de lumière entraîne une déviation de leur trajectoire et peut causer leur mort par collision directe avec des obstacles.
- sur les rythmes biologiques (dates de floraisons, équilibre veille/sommeil, ...) : chez l'Homme, la nuit est un moment particulièrement important : nous synthétisons alors de la mélatonine, hormone régulant d'autres hormones, le système immunitaire, la protection des cellules (antioxydant aux propriétés anti-cancéreuses), mais surtout notre rythme biologique, plus communément appelé « horloge interne ». La sécrétion débute en moyenne 2-3 heures avant l'heure du coucher (responsable d'une sensation de fatigue, de froid : prélude du sommeil), s'élève durant la nuit (entre 1 heure et 5 heures) et redevient plus basse, 2-3 heures après le réveil. La lumière a un effet inhibiteur sur cette sécrétion, perturbant les rythmes de l'organisme et toutes les fonctions liées, provoquant par exemple des troubles du sommeil.

Comme nous pouvons le constater cet éclairage artificiel n'est pas sans conséquence :

### **C'EST UNE POLLUTION QUI EST RÉVERSIBLE, ALORS RALLUMONS LES ÉTOILES !!!**

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les articles sur les sites de : l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), AFE (Association Française de l'Eclairage), ANPCEN (Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes), NuitFrance...

**C'est aussi pour cette raison que le conseil municipal du 19 mai a voté pour une extinction de l'éclairage public dans les zones où cela était techniquement possible, sans investissement. Extinction des lampadaires effective depuis le 1<sup>er</sup> juillet.**

**Pour plus de détails, vous référer à la délibération du conseil municipal N°43/2022.**

# PAF\* ALORS : C'EST PARTI POUR 20 ANS

\*Plan Aménagement de la Forêt

La forêt est un milieu naturel où vivent une multitude d'espèces végétales et animales qui interagissent entre elles. Elle joue plusieurs rôles : c'est un espace de biodiversité, un lieu de production (bois, cueillettes diverses), un espace public pour différents loisirs (chasse, balades, sport), un élément du paysage et notre poumon vert.

### Fiche d'identité :

La forêt communale d'une surface de 320 hectares (ha) 52 ares (a) est constituée de 3 massifs définis en 3 cantons forestiers chacun divisé en parcelles. Elle est majoritairement composée de feuillus. Elle intervient aussi dans la stabilisation des sols des deux collines de Planoise et d'Aveney à fort dénivelé. Notre forêt est gérée et exploitée par l'ONF (Office National des Forêts) en étroite partenariat avec les élus.

Canton d'Avanne : c'est un massif d'environ 210 ha peuplé en majorité par des chênes sessiles et pédonculés, par des hêtres, par une parcelle de cèdres, mais aussi avec quelques zones de sapins pectinés et d'autres essences disséminées çà et là comme l'aulne, l'alisier, le frêne, le charme... sur un sol majoritairement limoneux. Plusieurs zones humides sont présentes. C'est cette partie de la forêt communale qui est exploitée pour sa production de bois.

Canton de Planoise et d'Aveney : Ils sont composés de chênes et de hêtres avec quelques pins et sapins pour le canton d'Aveney. Ces plateaux calcaires d'une surface de 40 hectares pour Planoise et 70,5 hectares pour Aveney présentent de forts dénivelés qui rendent leur exploitation difficile et coûteuse. Ils sont donc à ce jour simplement entretenus.

**Voir carte actuelle de la forêt communale (essences et type de sol) -> page 7**

### Etat des lieux :

Il a été réalisé par l'ONF au cours de l'année 2021 et début 2022. Dans un premier temps une vérification des limites foncières forestières communales a été effectuée, dans un second temps une étude de l'état du peuplement a été faite par échantillonnage/parcelle (espèces, richesse, structure). Après une analyse des données recueillies, les éléments constatés sont les suivants :

- Un peuplement à un stade de croissance très unifié résultant du mode de gestion utilisé : la futaie régulière (des arbres au même stade de croissance sur une même parcelle).
- Peu de mélange d'essences forestières.
- Un peuplement vieilli.
- Un bon état sanitaire malgré des hêtres qui dépérissent en raison en partie du réchauffement climatique.
- Peu de régénération globale aussi bien en perches (arbres de petit diamètre) qu'en semis spontanés.
- Très bon niveau de fertilité et un milieu peu sensible au déficit hydrique.

Face à ce constat plusieurs scénarii nous ont été présentés lors d'une réunion de travail pleine d'échanges et d'écoute.

### Choix communal du nouveau plan d'aménagement (PAF) :

#### **Pour le traitement des parcelles :**

*Massif Avanne* : Futaie régulière par parquets de 0.5 ha à 1.5 ha, soit des coupes de plus faible surface lors de l'exploitation du bois, pouvant être plus vaste pour raison sanitaire.

*Massif de Planoise* : Evolution naturelle avec traitement (sécurité) sans exploitation.

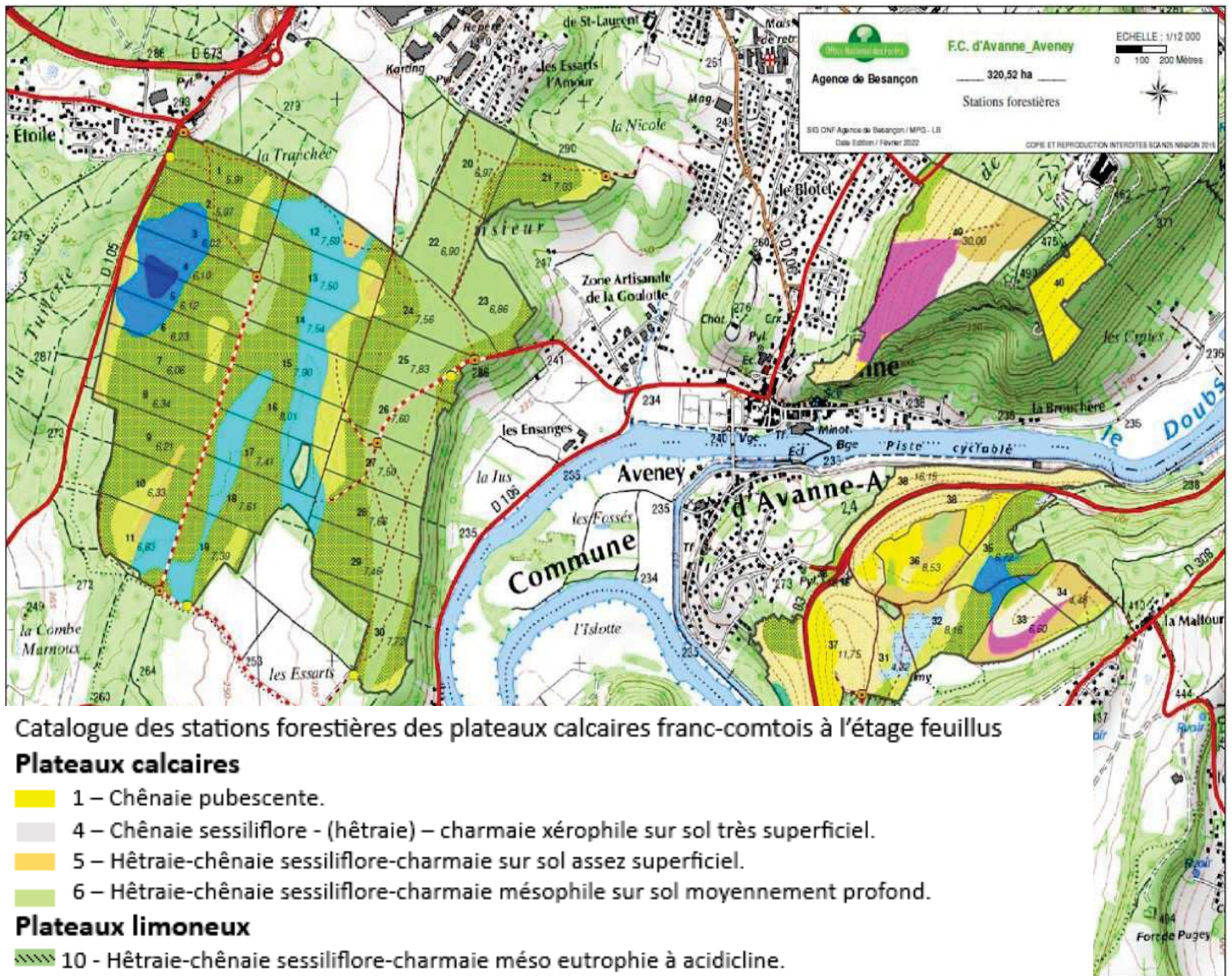
*Massif d'Aveney* : Passage à une exploitation en Futaie irrégulière (sur une même parcelle des arbres de tous les âges) de quelques parcelles nécessitant dans le futur la création d'un accès pour les grumiers sur le haut du massif.

**Pour la régénération** : une régénération naturelle et une régénération par plantation, d'espèces de feuillus et de résineux autochtones ou non, est nécessaire afin d'augmenter les chances de pérennité de notre forêt vis-à-vis du réchauffement climatique. Cette régénération est prévue pour 50 ha sur les 20 ans à venir.

**Pour la protection de la biodiversité** : la création de petits îlots de senescence autour de certaines zones humides et de très gros bois c'est-à-dire sans intervention d'exploitation. Ces îlots seront principalement situés dans le canton d'Avanne.

**Voir carte représentant les choix du nouveau PAF de 2021 à 2041 -> page 8**

## CARTE ACTUELLE DE LA FORÊT COMMUNALE (ESSENCES ET TYPE DE SOL)



Catalogue des stations forestières des plateaux calcaires franc-comtois à l'étage feuillus

### Plateaux calcaires

- 1 – Chênaie pubescente.
- 4 – Chênaie sessiliflore - (hêtraie) – charmaie xérophile sur sol très superficiel.
- 5 – Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie sur sol assez superficiel.
- 6 – Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie mésophile sur sol moyennement profond.

### Plateaux limoneux

- 10 - Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie méso eutrophie à acidophile.
- 11 - Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie méso eutrophie à aciphile.

### Versants calcaires

- 15 – Chênaie-hêtraie (charmaie) thermo xérophile.
- 18 – Hêtraie futaie hygrophile à dentaire sur éboulis fin.
- 21 – Chênaie sessiliflore - (hêtraie) – charmaie xérophile de versant mésotherme sur sol superficiel.
- 22 – Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie mésophile de versant mésotherme sur sol assez profond.

### Versants limoneux

- 26 – Hêtraie- chênaie charmante méso eutrophie à acidophile de versant, sur limon épais.

### Fond des vallons

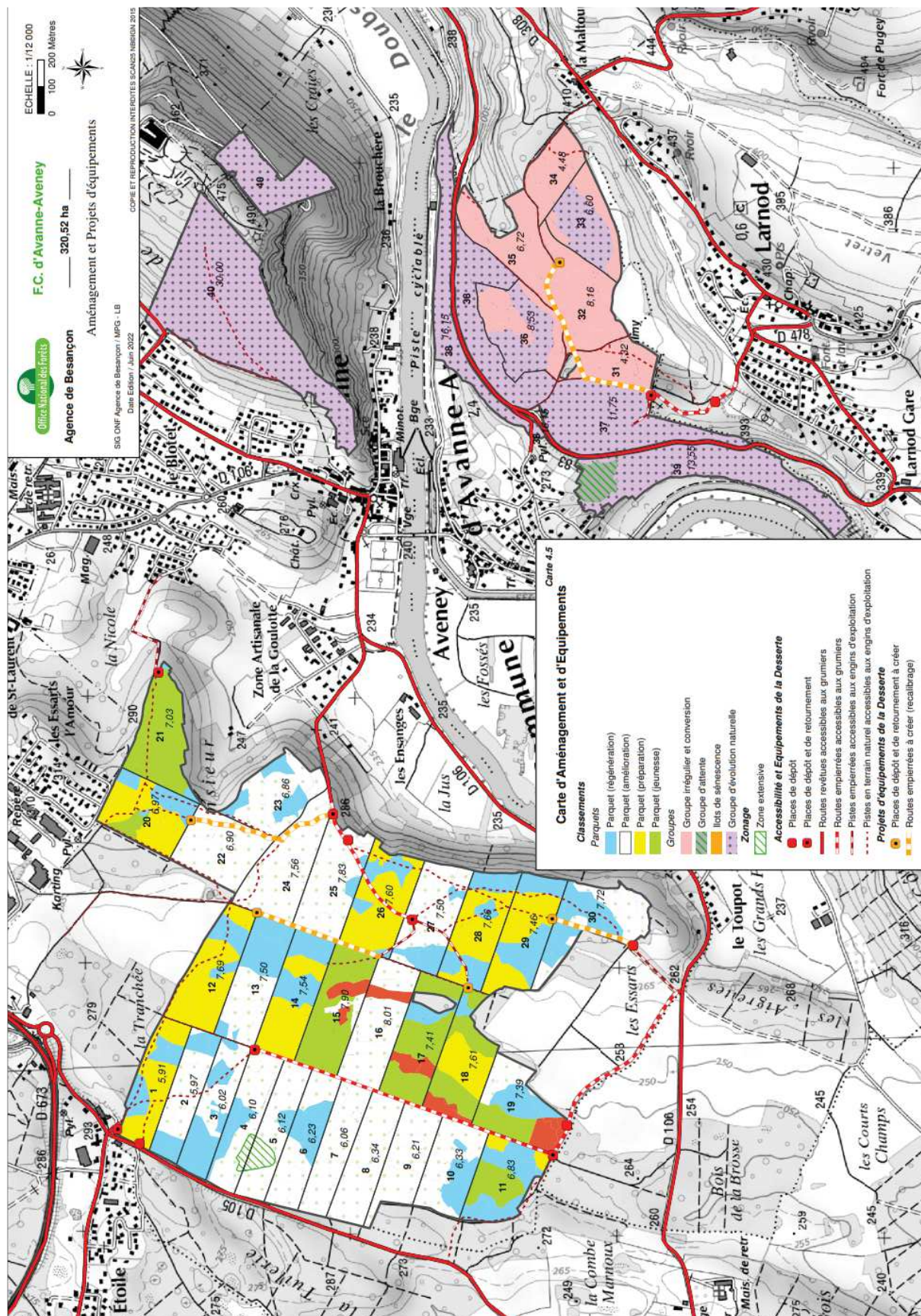
- 28 – Chênaie-(hêtraie)-charmante de dépression karstique sur matériaux colluviaux drainés.
- 31 – Chênaie pédonculée-charmante mésohygrocline de fond de vallon sur sol hydromorphe.
- 34 - Chênaie pédonculée frênaie hygro cline sur sols alluviaux colluviaux à nappe profonde.

### Catalogue des stations forestières de la vallée de l'Ognon

- T6 - Chênaie pédonculée-bétulaie à molinie bleue.
- ROC – Rochers et falaises.

## CARTE REPRÉSENTANT LES CHOIX DU NOUVEAU PAF DE 2021 À 2041

Les choix décidés ont été orientés par les gestions précédentes, par l'état actuel de notre forêt et par le réchauffement climatique qui est déjà là. Notre forêt communale doit rester une source de revenus pour la commune et ses habitants et doit aussi être un espace de loisirs pour le public. Il est donc important de la préserver, d'assurer son renouvellement, de favoriser ou de maintenir sa biodiversité afin que les générations futures puissent en bénéficier.





### LES INVESTISSEMENTS SE POURSUIVENT

Si la création du pôle petite enfance est le chantier qui retient le plus d'attention en raison de son envergure, il n'empêche que d'autres investissements, parfois moins visibles, se poursuivent dans le respect du programme engagé par les élus.

1. Création de toilettes pour les personnes en situation de handicap (PMR) à l'école élémentaire. Deux cabines, une côté fille et l'autre côté garçon, ont été créées pour répondre aux normes d'accessibilité à l'école. Les travaux ont été exécutés par la société Devillers pour 7 284,00€ HT.
2. Dans le cimetière, la reprise des concessions en état d'abandon entre dans sa phase travaux après une longue période administrative dans le respect des dispositions réglementaires. La société Marbrerie Val de Loue a été retenue pour libérer 21 concessions abandonnées et créer un caveau de 4 places, pour un montant de 13 853,33 € HT. L'accès du public au cimetière en sera quelque peu perturbé pour des questions de sécurité évidente.
3. Depuis quelques années, la chaudière gaz qui alimente à la fois la mairie et le groupe scolaire montre des signes de fatigue, multipliant les interventions curatives de plus en plus coûteuses (2 500 € par an ces trois dernières années). Après 18 ans de service, il a fallu se résoudre à la changer. Le chantier du pôle petite enfance est une occasion de raccorder ce bâtiment en travaux à la nouvelle chaudière, dimensionnée pour alimenter au final les trois bâtiments soit environ 1 600 m<sup>2</sup>. Le marché a été attribué à la société AXIMA pour 63 946,00 € HT et une livraison avant le 1<sup>er</sup> octobre.

### POINT SUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

Rappel : le réseau routier communal est sous gestion Grand Besançon Métropole (GBM) depuis le transfert de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2019. La gestion n'est pas la propriété qui reste communale. De même, le maire exerce son pouvoir de police sur la voirie (circulation, stationnement).

Ainsi, les travaux touchant le domaine transféré sont programmés, préparés, exécutés et cofinancés avec GBM.



⇒ Grande-rue : les deux plateaux ont été réalisés au-delà du numéro 79 en direction de Besançon. Un dernier ouvrage doit être mis en place au niveau de la Furieuse pour l'amélioration des conditions de croisement et de circulation à cet endroit.

⇒ Rue de l'Eglise : la sécurisation de cette rue s'impose en raison du non-respect incessant des limitations de vitesse sur ce secteur en ligne droite entre le cimetière et la zone Lafayette de Besançon. Voici les réalisations prévues, probablement courant octobre 2022 :

- Bas de la rue (virage cimetière) : reprise de l'enrobé et mise aux normes du passage piéton devant le cabinet médical.
  - Après le carrefour des Gravieres, suppression de l'îlot central et création d'un plateau surélevé d'environ 20 mètres linéaires ; déplacement de l'arrêt de bus de quelques mètres.
  - Au niveau du 53 rue de l'Eglise, suppression de l'îlot central et création d'un plateau surélevé d'environ 20 mètres linéaires ; achèvement du tronçon manquant du trottoir cycles / piétons .
  - Les deux coussins berlinois sont pour l'instant maintenus.
  - Un dernier plateau au niveau du carrefour Chenoz / Château d'eau est à l'étude.
- ⇒ Rue des jonchets : des travaux de maîtrise des eaux pluviales en amont et en aval ont été commandés. Une réalisation est espérée fin août-début septembre selon l'approvisionnement en matériaux.
- ⇒ RD 106 : les avaloirs dangereux seront remontés à fleur de la bande roulante.
- ⇒ Arrêt de bus Vallon : sécurisation avec balises J11 et marquage au sol.

# LA RÉFORME DE LA PUBLICITÉ DES ACTES MUNICIPAUX

L'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 ont réformé les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements. Cette réforme entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2022 (art. 40 de l'ordonnance).

## I. Les actes pris à l'issue du conseil municipal

Avant cette réforme, les communes établissaient 3 types de documents à la suite du conseil municipal :

- le procès-verbal de séance, document rédigé par le conseiller municipal désigné secrétaire de séance qui a pour objectif de retracer le contenu des débats. Le secrétaire était seul, juridiquement, à devoir signer mais nombre de communes le faisaient entériner par les conseillers municipaux à la séance suivante alors que la loi n'imposait que la signature du registre des délibérations par les conseillers ;
- le compte-rendu de séance, document établi par le maire, qui était affiché la semaine suivant le conseil afin d'informer la population des décisions prises et des conseillers municipaux présents à la séance ;
- les délibérations, documents juridiques rendant la décision effective.

Certaines communes, notamment Avanne-Aveney, avaient pour pratique de n'établir qu'un seul document qui faisait office de procès-verbal de séance et de compte-rendu de séance. Le juge administratif avait d'ailleurs, à plusieurs occasions, « validé » cette pratique et sa jurisprudence était plutôt souple en la matière laissant les collectivités « s'administrer librement ».

Désormais, l'encadrement du procès-verbal de séance est bien plus précis et le compte-rendu de séance disparaît, du moins sous sa forme connue. Les délibérations, quant à elles, n'évoluent pas.

### a) *Le procès-verbal de séance (art. L 2121-15)\**

La nomination d'un secrétaire de séance parmi les conseillers municipaux en début de conseil municipal reste effective. Un agent présent aux séances peut être désigné auxiliaire afin d'aider le secrétaire de séance dans sa mission.

Avec la réforme, le procès-verbal de séance est arrêté au commencement de la séance suivante. Il est signé désormais par le maire et le secrétaire de séance.

Auparavant, les communes étaient libres, ce qui conduisait à une grande disparité dans le degré de précision des procès-verbaux, certaines communes précisant que le point avait été évoqué et le sens de la décision là où d'autres communes retranscrivaient mot pour mot les échanges. Désormais, le contenu du procès-verbal est beaucoup plus précis. Il contient :

- la date et l'heure de la séance ;
- les noms du président, des membres du conseil municipal présents ou représentés et du ou des secrétaires de séance ;
- le quorum ;
- l'ordre du jour de la séance ;
- les délibérations adoptées ;
- les rapports au vu desquels les délibérations ont été adoptées ;
- les demandes de scrutin particulier (secret ou public) ;
- le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote ; la teneur des discussions au cours de la séance.

Avec ce dernier point, chaque commune garde une marge de manœuvre concernant le degré de précision des échanges. Il peut être utile d'être relativement précis en la matière car en cas de contestation d'une délibération et de contentieux, le procès-verbal est, et a toujours été, le document permettant de

développer un argumentaire.

Ce procès-verbal fait l'objet d'une publicité plus large. Ainsi, dans la semaine suivant la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune lorsqu'il existe. Un exemplaire papier est mis à la disposition du public, que la commune ait ou non inséré le document sur son site internet. L'original du procès-verbal (papier ou numérique) est conservé dans des conditions propres à en assurer la pérennité.

### **b) Le remplacement du compte-rendu de séance**

Pour rappel, avant la réforme, le compte-rendu de la séance du conseil municipal était affiché à la mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existait. Cette opération devait avoir lieu dans un délai d'une semaine et relevait de la compétence du maire (art. L 2121-25 et R 2121-11).

Désormais, le texte prévoit que « Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe ». En pratique, l'évolution est donc mineure car un document spécifique doit être établi et il ressemble au compte-rendu « d'avant ». L'un des avantages de cette nouvelle rédaction est que la confusion entre procès-verbal et compte-rendu va disparaître. Ce document sera finalement très proche de la convocation au conseil municipal de laquelle les communes retireront les points sur lesquels le conseil municipal ne s'est pas prononcé ; *a priori* ce document ne pourra pas comprendre plus de délibérations que de points initialement prévus dans la convocation car l'ajout d'un point à l'ordre du jour en début de séance est illégal.

## **II. Les registres communaux**

Le registre des délibérations est légèrement impacté par la réforme. Les délibérations sont inscrites par ordre de date sur un registre. Elles sont signées par le maire et le ou les secrétaires de séance, et non plus par les conseillers municipaux présents à la séance (art. L 2121-23).

Ainsi, les délibérations du conseil municipal sont toujours inscrites sur un registre coté et paraphé par le maire, quel que soit le mode de transmission de ces délibérations au préfet (ou au sous-préfet). Les affaires venant en délibération au cours d'une même séance reçoivent un numéro d'ordre à l'intérieur de la séance. Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents.

En revanche, ce feuillet ne comportera désormais plus qu'une place pour la signature du maire et du ou des secrétaires de séance (art. R 2121-9), étant donné que les conseillers municipaux n'ont plus à le signer.

La tenue des registres est assurée sur papier. Elle peut également être organisée à titre complémentaire sur support numérique, ce qui signifie que les registres papier restent la règle obligatoire. Lorsque la tenue du registre est organisée sur support numérique et que les délibérations sont signées électroniquement, le maire et le ou les secrétaires de séance apposent leur signature manuscrite, pour chaque séance, sur le registre papier (art. R 2121-9).

Concernant les arrêtés du maire ainsi que les actes de publication et de notification, ils sont inscrits par ordre de date sur un registre (art. L 2122-29). L'inscription par ordre de date des arrêtés, actes de publication et de notification a lieu sur le registre mentionné à l'article R 2121-9 ou sur un registre propre aux actes du maire tenu dans les mêmes conditions (art. R 2122-7).

Enfin, le recueil des actes administratifs (obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants), que ce soit pour les délibérations (art. L 2121-24) ou pour les arrêtés municipaux (art. L 2122-29), est supprimé.

## **III. Publicité et entrée en vigueur des actes des communes**

La publicité du procès-verbal ou de la liste des délibérations prises n'a aucun impact sur l'entrée en vigueur des actes des communes (JO Sénat, 07.04.2022, question n° 26451, p. 1862).

La réforme n'apporte pas de grande révolution en la matière. Les actes pris par les autorités communales sont exécutoires de plein droit dès qu'ils ont été (art. L 2131-1) :

- portés à la connaissance des intéressés ;
- transmis au préfet dans le cadre du contrôle de légalité, pour les actes soumis à ce contrôle.

Le maire peut, sous sa responsabilité, certifier le caractère exécutoire d'un acte.

Par ailleurs, les décisions individuelles prises par les autorités communales sont notifiées aux personnes qui en font l'objet (en pratique, il s'agira d'un envoi par courrier en lettre recommandée ou d'une remise contre signature) (art. L 2131-1).

### **a) Modalités de la publicité**

Pour les communes de moins de 3 500 habitants, le conseil municipal doit choisir le mode de publicité applicable dans la commune. Il peut modifier ce choix à tout moment. Ainsi, le conseil municipal décide si les actes réglementaires (et les décisions ni réglementaires ni individuelles) sont rendus publics :

- par affichage ;
- par publication sur papier ;
- ou par publication sous forme électronique.

A défaut de délibération, la règle applicable est celle des communes de 3 500 habitants et plus, c'est-à-dire la publication sous forme électronique (art. L 2131-1). C'est le cas pour la commune d'Avanne-Aveney qui applique le droit commun imposé par la réforme.

Le maintien de la publicité particulière de l'article L.2121-24 pour le dispositif des délibérations du conseil municipal prises en matière d'interventions économiques ainsi que celui des délibérations approuvant une convention de délégation de service public fait l'objet d'une insertion dans une publication locale diffusée dans la commune.

### **b) Formes de la publicité**

Les actes publiés sous forme électronique sont mis à la disposition du public sur le site internet de la commune dans leur intégralité, sous un format non modifiable et dans des conditions propres à en assurer la conservation, à en garantir l'intégrité et à en effectuer le téléchargement. La version électronique de ces actes comporte en caractère lisible :

- le prénom ;
- le nom ;
- la qualité de l'auteur de l'acte ;
- et la date de mise en ligne de l'acte sur le site internet de la commune.

La durée de publicité de l'acte ne peut pas être inférieure à 2 mois. L'article L 2131-1 évoquait, quant à lui, un caractère permanent.

Enfin, en cas d'urgence, un acte devant faire l'objet d'une publication par voie électronique ou sur papier entre en vigueur dès qu'il a été procédé à son affichage et à sa transmission au préfet dans le cas où le contrôle de légalité s'applique. Il est procédé dans les meilleurs délais à la publication normalement requise, qui peut seule faire courir le délai de recours contentieux. Dans cette hypothèse, il existera donc une différence entre la date d'entrée en vigueur de la décision et le début du délai de recours (art. L 2131-1).

### **c) Cas des documents d'urbanisme (art. 7 de l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021)**

Les règles de publicité des documents d'urbanisme sont aménagées car une diffusion spécifique est prévue sur le portail national de l'urbanisme. Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023 (art. 40 de l'ordonnance).

Ainsi, le schéma de cohérence territoriale (SCoT), le plan local d'urbanisme (PLU) et ses évolutions (révision

ou modification) ainsi que la délibération qui les approuve sont publiés sur le portail national de l'urbanisme (art. L 143-24 et L 153-23 du code de l'urbanisme). Dans ce cas, le plan et la délibération sont exécutoires :

- dès leur transmission à l'autorité administrative compétente de l'Etat si le plan porte sur un territoire couvert par un SCoT approuvé ;
- 1 mois après leur transmission à l'autorité administrative compétente de l'Etat, si le plan ne porte pas sur un territoire couvert par un SCoT approuvé ou lorsque le PLU comporte des dispositions tenant lieu de programme local de l'habitat (dans cette seconde hypothèse, le délai peut être différent si l'autorité administrative compétente de l'Etat utilise certaines dispositions lui permettant de demander une modification de ce document).

L'ordonnance prévoit enfin des dispositions en cas de défaillance technique du portail national. Dans ce cas, c'est le droit commun qui s'applique.

### **d) Contrôle de légalité (art. L 2131-2)**

De nombreuses communes assurent déjà la transmission de leurs actes au préfet dans le cadre du contrôle de légalité par voie électronique avec un dispositif validé en lien avec les services de l'Etat. La mairie d'Avanne-Aveney télétransmet ses actes via un opérateur agréé depuis 2015.

### **IV. La communication des différents documents**

Il était déjà prévu que toute personne physique ou morale avait le droit de demander communication des procès-verbaux du conseil municipal, des budgets et des comptes de la commune et des arrêtés municipaux.

Désormais, il est expressément prévu qu'ils puissent également demander communication des délibérations (art. L 2121-26). Le code des relations entre le public et l'administration précise les dispositions liées à la communication.

Par ailleurs, lorsqu'une personne demande à obtenir sur papier un acte publié sous forme électronique, le maire le lui communique. Le maire n'est pas tenu de donner suite aux demandes abusives, en particulier par leur nombre ou par leur caractère répétitif ou systématique (art. L 2131-1).

## LA MAIRIE MET À L'HONNEUR SES EMPLOYÉS

La mairie d'Avanne-Aveney a mis à l'honneur sept de ses agents municipaux pour la remise de la médaille du travail accordée par M. le préfet en récompense de leur ancienneté dans leurs fonctions respectives.

Il s'agit de M. Alain PARIS (Or), M. Farid BELLATA et M. Alain PIQUARD (Vermeil), M. Christian DECREUSE, Mme Isabelle FRIED, M. Cyril GAGLIONE et M. Tony MENANTEAU (Argent).

Après une courte allocution du maire, Marie-Jeanne BERNABEU, rappelant les états de service de chacun, le verre de convivialité a réuni agents et élus.



#### Comment m'informer ?

- Un site internet ([plui.grandbesancon.fr](http://plui.grandbesancon.fr)) où vous retrouverez toute l'actualité du PLUi et de nombreux documents à consulter.
- Des documents à votre disposition dans vos mairies (plaquettes d'information...).
- Des expositions itinérantes aux principales étapes de la procédure.
- Par voie de presse normale aux étapes clés du PLUi.



Tout au long de ses différentes phases, le PLUi est élaboré par les élus de Grand Besançon Métropole dans le respect des normes et règles supérieures de l'Etat, et il est partagé avec les habitants et les acteurs du territoire (entrepreneurs, agriculteurs, associations...) via plusieurs dispositifs de concertation : réunions publiques, lettres d'information, site internet, enquête publique...

#### 2019-2022 : Diagnostic stratégique

Il **recense les besoins** en matière de logements, d'activités économiques, d'aménagement de l'espace, d'environnement, de transports, d'équipements et de services et **les transforme en enjeux pour le territoire et ses habitants**.

#### 2022 : Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

A partir des enjeux, il établit **les grandes orientations du projet** pour les 15 prochaines années en matière d'habitat, d'économie, d'environnement et de préservation des milieux et sols de transport, d'équipements, de paysage... **Le PADD est le « chapeau » politique du PLUi.**

#### 2023-2024 : Zonage et règlement

Pour mettre en œuvre **le PADD**, **le zonage** délimite à la parcelle **sur plan les zones urbaines constructibles U**, les zones **à urbaniser** à court ou long terme **AU**, les zones **naturelles N**, les zones **agricoles A**.

**Le règlement écrit définit les droits à construire** avec les règles applicables aux différentes zones (types de constructions autorisés, aspects extérieurs, reculs, implantations...) **et les devoirs de préservation des espaces, du patrimoine.**

#### 2024 : Arrêt du projet de PLUi et enquête publique

Après finalisation des différentes pièces du PLUi (diagnostic, PADD, règlement et zonage) **le projet de PLUi est arrêté par délibération des élus en conseil communautaire.**

Il est ensuite soumis à la consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) : Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Chambres consulaires, Syndicat Mixte du SCoT... **qui formulent leurs avis sur le projet.**

Puis le projet de PLUi fait l'objet **d'une enquête publique qui permet à tous les habitants de formuler de nouveau leurs remarques.**

#### 2025 : Approbation du PLUi par délibération du Conseil Communautaire du Grand Besançon Métropole

## LES 100 ANS DE MADAME ASSUNTA AGNOLINI



Comme elle aime à le dire et le répéter à son entourage au Centre d'Hébergement Jacques Weinman : « *la vecchia DIAMANTE Assunta, figlia di Antonio e NICODEMO Angela, nata il 12 maggio 1922 à Teglio Veneto, provincia di Venezia* »\*.

\* « *La vieille DIAMANTE Assunta, fille d'Antonio et NICODEMO Angela, est née le 12 mai 1922 à Teglio Veneto, province de Venise* ».

Issue d'une famille nombreuse du monde paysan, elle est la quatrième d'une fratrie de 10 enfants.

Elle a vécu une jeunesse difficile mais heureuse à la ferme familiale, choyée par sa grand-mère.

En 1942, elle épouse Isidoro AGNOLINI, et de cette union naissent 5 enfants : Albertina, Lucien, Bruno (décédé à l'âge de 6 mois), Dino puis Jean-Pierre.

La crise économique qui sévit dans l'Italie d'après-guerre oblige Isidoro à s'expatrier en France en 1952, et en septembre 1956, sa famille le rejoint et s'installe à Aveney, rue René Paillard.

Assunta a mené une vie laborieuse et active : toujours la première levée et la dernière couchée dans la maisonnée. Elle ne rechignait jamais à la tâche, travaillant comme femme de ménage dans le village, puis comme aide-cuisinière à la maison de retraite Jean XXIII de Montferrand-le-Château. Dès sa retraite, elle fréquente assidûment le club des aînés d'Avanne-Aveney.

Elle a été très heureuse, entourée de ses 9 petits-enfants, 15 arrière-petits-enfants et 2 arrière-arrière-petits-enfants.

Malgré cela, la vie ne l'a pas épargnée : disparition de sa petite-fille Delphine en 1975, de son mari Isidoro en 1994, de son petit-fils Eric en 2004, de son gendre Pierre en 2009, puis de son jeune fils Jean-Pierre en 2018.



En 2011, à la suite de quelques ennuis de santé, elle est admise au Centre d'Hébergement Jacques Weinman. Chouchoutée et câlinée par un personnel compétent et attentionné, elle y coule depuis de paisibles jours heureux.

Le 12 mai, la municipalité et sa famille ont eu la joie et le plaisir de lui souhaiter son 100<sup>ème</sup> anniversaire lors d'un moment de convivialité organisé par l'établissement.



### M. JACQUES PAGNOUX, PORTE-DRAPEAU, S'EN EST ALLÉ.



Jacques PAGNOUX et Emile DE CONTO - 1997

Fidèle ami pour les uns, un immense camarade pour tous les autres, Jacques PAGNOUX nous a quittés en ce mois de juin caniculaire. Figure locale, connue de tous à travers la commune d'Avanne-Aveney et des larges environs pour sa gentillesse, sa bonne humeur, sa joie de vivre et son savoir-faire. Jacques a œuvré pendant plus de 45 ans comme grand bâtisseur, en embrassant le métier de maçon. Il a participé, entre autres à la construction de l'immeuble des 408 à Besançon, aux grands travaux de maçonnerie du Moulin d'Avanne, avant de se mettre à son compte jusqu'à sa retraite en 1998. C'est un métier qu'il a su exercer avec talent : son professionnalisme et son savoir-être ont été tout au long de sa vie unanimement reconnus de tous. Jacques PAGNOUX avait construit les premiers vestiaires du foot avec les joueurs de l'époque en 1968.

Pour ses obsèques, son épouse Gabrielle était très entourée par ses proches et ses fidèles amis. Affection, amour et fraternité restent le carburant de cette belle et grande famille comtoise. Ils eurent la joie et le bonheur d'accueillir 6 enfants, 14 petits-enfants et 16 arrière-petits-enfants. Jacques partageait son temps entre son jardin, ses moutons et les agapes qu'il aimait partager avec ses amis et ses camarades.

Il entretenait cependant une autre passion : celle du devoir de mémoire permanent avec une vraie envie de transmettre l'histoire d'un drapeau pas comme les autres.

En effet, depuis plus de 36 ans Jacques était le porte-drapeau officiel de l'U.S.A, club qui a la particularité de posséder un drapeau mémoriel. Ceci s'explique par une histoire extraordinaire issue de la Seconde Guerre mondiale :

En effet, en juin 1940, l'armée allemande s'empare de Besançon, après avoir traversé le pont d'Avanne demeuré intact. En décembre 1941, des jeunes d'Avanne se regroupent pour former une association. Ils ont entre 17 et 20 ans. En juin 1942, c'est la création de l'Union Sportive d'Avanne. En septembre 1943, René PAILLARD, un jeune footballeur d'Aveney, membre du club, est fusillé à la citadelle avec ses camarades du groupe Guy Mocquet et Marius Vallet. Le 20 août 1944, Monseigneur Maurice Louis DUBOURG, archevêque de Besançon, qui a soutenu le projet de création d'un fanion en mémoire du jeune maquisard PAILLARD, remet au club un drapeau tricolore.

En septembre 1997, 53 ans plus tard, le temps ayant fait son œuvre, un nouveau drapeau a été remis à Jacques PAGNOUX, des mains du père Léon TAVERDET, alors évêque de Langres.

Depuis toujours, Jacques était fier de porter ce drapeau. Il était chaque dimanche au club de foot et toujours présent aux manifestations patriotiques à AVANNE-AVENEY, à RANCENAY, à la Chapelle des Buis, à LARNOD, à la stèle du comice, à la combe de CHAILLUZ et à BOUSSIERES, pour rejoindre ses camarades porte-drapeaux des Anciens Combattants, avec lesquels il partageait le même idéal et les mêmes valeurs républicaines, symbolisant ainsi la continuité, la complicité et l'unité des anciens et des jeunes.

Le souvenir de cette période de l'histoire se doit d'être rappelé tous les ans avec la présence du drapeau de l'U.S.A. Aujourd'hui, il reste au club de chercher un remplaçant pour que le devoir de mémoire perdure. Rappelez-vous ce que disait Winston Churchill : « un peuple qui oublie son passé est condamné à le revivre ».

*Jean-Marc PHILIPPE,  
président de l'AFAC*



## LUCIE GRANIER : UNE ANNÉE EXCEPTIONNELLE !

**1 - Mme GRANIER, vous avez débuté le handball très tôt. Dans votre cursus, à quel moment avez-vous senti que vous en feriez votre profession ?**

Lors de ma deuxième année au centre de formation, j'ai rapidement intégré le groupe professionnel ce qui m'a permis de me rapprocher de mon objectif et surtout de m'imaginer pouvoir concrétiser ma professionnalisation dans le sport. Je ne peux dire que cela est apparu d'un coup non plus. Finalement, j'ai nourri cette ambition dès ma terminale où mon objectif a été de rentrer en centre de formation pour pouvoir me donner un accès plus « classique » au haut niveau.

**2 – En 2017, après le pôle espoir, vient l'heure des choix et celui du centre de formation. Vous qui êtes originaire de Marseille, pourquoi Besançon plutôt que Metz, ville de référence en matière de handball ?**

Je vais vous dire pourquoi j'ai choisi Besançon à cette époque, plutôt que de mettre les deux en opposition, il faut bien faire un choix de toute manière. (Rires)

Je pense que ce qui a fait pencher la balance, c'est surtout le côté famille du club de Besançon. C'est un club basé sur son histoire, qui adore former les jeunes pour les amener au plus haut niveau. Pour la première fois, je partais loin de ma famille et de mes amis. J'ai senti qu'à Besançon je pourrais me créer en tant qu'athlète mais également m'épanouir dans mon projet socio-professionnel et familial. Je ne regrette rien car Raphaëlle Tervel et Sandrine Delerce, mes coachs, m'ont formé mais surtout m'ont fait confiance pour évoluer rapidement dans le groupe professionnel.

**3- Après l'euphorie des mondiaux en Espagne et cette belle médaille d'argent en 2021, avez-vous aujourd'hui conscience du chemin parcouru ? Qu'est-ce que ce mondial et l'intégration en équipe de France vous a appris techniquement, a amené dans votre manière de jouer ?**

Je suis très heureuse de ces derniers mois, et je suis consciente que d'être passée d'une joueuse de centre de formation à une joueuse ayant participé au championnat du monde en moins de 6 mois, c'est une expérience géniale. Maintenant, j'ai envie de me donner les moyens de pouvoir revivre ce genre d'émotions un jour. Je suis jeune, j'ai pleins de choses à apprendre.

Je dirais d'essayer de faire ce que je sais faire encore mieux, et d'apprendre dans les thématiques où je suis moins performante.

**4 – Comment se déroule une journée en semaine de Lucie GRANIER ?**

Alors cela dépend de la journée ! J'ai soit un entraînement par jour, soit deux. En général j'ai tout le temps entraînement le midi. Je me lève à 9h, je prends le petit déjeuner : une omelette à la banane et au chocolat noir. Je pars au Palais des sports pour faire de la vidéo sur le match qui nous attend à 11h15 puis je m'entraîne de 12h jusqu'à 13h30. Je rentre me faire un bon petit repas, j'adore cuisiner et je fais une petite sieste. En général vers 15h30/16h je retrouve Juliette Faure une autre joueuse de l'équipe, qui est aussi mon amie pour aller promener en ville, boire le café ou passer du temps ensemble. Cette année, notre rythme de compétition était intense et j'ai préféré me concentrer sur le handball. L'année prochaine si tout va bien je devrais reprendre l'école.

**5- Est-ce que, dans votre quotidien, vous pensez déjà aux JO 2024 qui auront lieu en France ?**

Honnêtement pas vraiment. Il y a eu énormément d'échéances à court terme, que ce soit avec le club de l'ESBF (championnat, coupe d'Europe, coupe de France) ou l'équipe de France (les regroupements, le mondial 2021), que pour le moment je n'ai pas encore eu le temps d'y penser. Bien sûr, à long terme, j'essaie de devenir chaque jour meilleure pour espérer pouvoir être sélectionnée dans un premier temps aux prochains rassemblements de l'Equipe de France et à long terme aux JO 2024.



## BRÈVES

La bibliothèque reprend ses horaires habituels à partir de septembre.



Mercredi et jeudi  
De 15h30 à 18h30.



Réouverture de l'agence postale le samedi matin de 10h à 11h45 à partir de septembre.

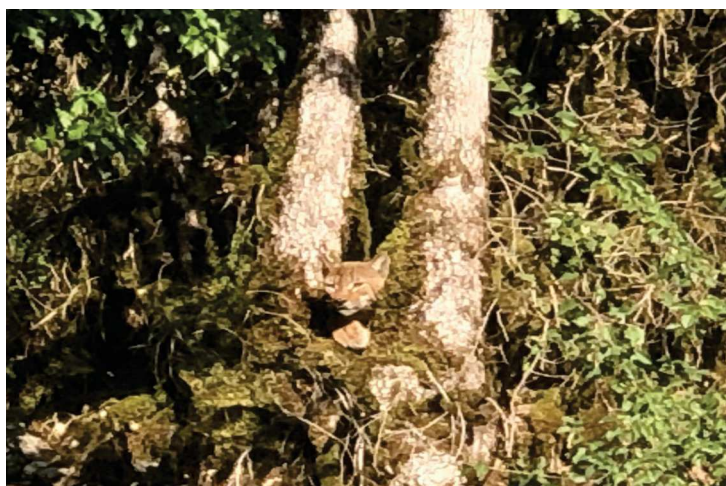
Les fermetures à noter :

- Lundi 3 et mardi 4 octobre.

Pour retrouver toute l'actualité de la commune sur votre smartphone, téléchargez l'application « Avanne Aveney »



## LES INSOLITES



Un lynx est présent depuis le 29 juillet sur le bois d'Aveney.



Le 15 avril, l'ibis rouge de la citadelle est venu trouver refuge dans le bosquet sur le parking de la mairie faisant l'admiration des enfants.



Merci aux pompiers.

- Mercredi 20 juillet, un feu a détruit un bois privé.
- Celui-ci s'est réactivé le lundi 25 juillet.
- Jeudi 28 juillet, un feu de souche s'est déclaré dans un jardin privé.

## NOUVELLES ACTIVITÉS

# EMS PLOMBERIE

SANITAIRE - CHAUFFAGE  
CLIMATISATION  
POMPE À CHALEUR

M. Martin SEEBACHER

11 rue St-Vincent

Tél : 06 42 02 30 27

E-mail : emsplomberie25@gmail.com

## Le concept DE LYNA

SALON DE COIFFURE



1<sup>er</sup> étage  
rue du champ du noyer  
25720 Avanne Aveney

☎ 09.53.85.06.36

☎ 06.95.17.54.42

📷 Leconcept\_delyna\_

📘 Le concept de Lyna

👤 Leconceptdelyna



### Le grand-père :

- Sauce tomate maison
- Mozzarella française
- Pommes de terres rôties au beurre et au thym
- Lard fermier cuit aux épices (Val d'Ajol)
- Oignons cuisinés aux baies de genièvre
- Cancoillotte (Francois)
- Olives

### Le père :

- Sauce tomate maison
- Mozzarella française
- Après cuisson:
- Jambon de l'axeuil, le vrai! (Val d'Ajol)
- Noquette
- Copeaux de comté
- Olives

### Le fils :

- Sauce tomate maison
- Mozzarella française
- Poireaux et échalotes confits maison
- Saucisse piquante
- Olives

## Pizzas à emporter

Tél. : 07 87 01 46 25

<https://pizzeria-la-famille.hubside.fr/>



7 rue du Halage 25720 Avanne

Et tous les week-ends, une  
nouvelle suggestion!



### La grand-mère :

- Sauce tomate maison
- Mozzarella française
- Champignons frais
- Jambon blanc cuit au bouillon (Val d'Ajol)
- Huile infusée aux herbes
- Olives

### La mère :

- Sauce tomate maison
- Mozzarella française
- Morbier
- Mamirolle
- Bleu du Jura
- Comté
- Olives

### La fille :

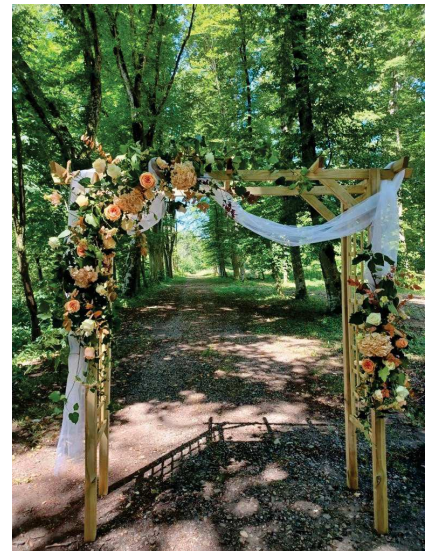
- Sauce tomate maison
- Mozzarella française
- Câpres
- Anchois (maison Boque)
- Basilic du jardin
- Olives

### « L'ATELIER FLORAL »

« L'atelier floral » situé au centre d'Avanne-Aveney, 15 Grande Rue est une fleuriste spécialisée dans les mariages et événements en tout genre. Après avoir finalisé ses études de fleuriste à Paris, Pauline s'est lancée pour vivre de sa passion et fleurir votre quotidien...

Elle s'approvisionne chez plusieurs fournisseurs, dont un de la région, sur commande, en fonction de vos envies...

Tel : 06 01 02 47 53



## PRÉVENTION

### LES BEAUX JOURS SONT LÀ... QUELQUES RÈGLES À RESPECTER

#### Réglementation des bruits

Les travaux de jardinage et de bricolage ne sont autorisés qu'aux jours et heures suivants :

- Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h30
- Le dimanche et jour férié : de 10h à 12h



#### Brûlage en milieu urbain

Le règlement sanitaire départemental prévoit à l'article 23-3 : « le brûlage en plein air des déchets et détritiques de toute nature est strictement interdit dans les agglomérations », y compris en zone d'activités économiques.

#### Taille des haies

L'article UB11-Clôtures de notre plan local d'urbanisme précise que les haies ne doivent pas dépasser 1.80 mètre en limite de voirie et 2 mètres en limite séparative. Les haies dépassant sur le trottoir doivent être reprises jusqu'à la limite de parcelle.



#### La nuisance animale

De jour comme de nuit, la tranquillité publique doit être respectée par les propriétaires d'animaux. Les coqs et les chiens bruyants doivent être maîtrisés. Les chiens ne doivent pas divaguer et les chiens dangereux (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie) doivent être muselés.

# Pendant les fortes chaleurs

## Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU



Évitez  
l'alcool



Mangez en  
quantité suffisante



Fermez les volets et fenêtres  
le jour, aérez la nuit



Mouillez-vous  
le corps



Donnez et prenez des  
nouvelles de vos proches



Préférez des activités  
sans efforts

**EN CAS DE MALAISE,  
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :  
**0 800 06 66 66** (appel gratuit)  
meteo.fr • #canicule

Source : <https://solidarites-sante.gouv.fr/>

## PRINCIPALES RESTRICTIONS RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES EN CAS DE SITUATION DE SÉCHERESSE

À ce jour, le département du Doubs oscille entre alerte renforcée et crise.

	Arrosages			Nettoyages			Remplissages / Vidanges		
	Pelouses, massifs, fleurs, plantations en contenant et jardins potagers	Espaces verts, arbres et arbustes	Golfs et terrains de sport enherbés	Toitures, façades, terrasses	Voitures	Voies	Piscines privées	Piscines ouvertes au public	Plans d'eau
<b>Alerte 1</b>									
	Interdit entre 8h et 20h	Interdit sauf jeunes arbres et arbustes (- 1an) entre 20h et 8h	Interdit entre 8h et 20h (tenir un registre conscription pour le golf)	Interdit sauf avec matériel HP <sup>1</sup>	Interdit sauf stations économes <sup>2</sup> (HP <sup>1</sup> / recyclage)	Autorisé uniquement avec auto-laveuse ou HP <sup>1</sup>	Interdit pour plus de 1m <sup>3</sup> sauf remise à niveau nocturne et 1er remplissage si chantier débuté avant les 1 <sup>res</sup> restrictions	Pas de restrictions particulières	Interdit sauf pour les usages commerciaux sous autorisation du service police de l'eau
<b>Alerte renforcée 2</b>									
	Interdit sauf arroseur potagers entre 20h et 8h	Interdit sauf jeunes arbres et arbustes (- 1an) entre 20h et 8h	Interdit sauf green et débats et stades autorisés entre 20h et 8h (1 fois / semaine pour les stades) (CI affichette <sup>3</sup> )	Interdit sauf autorisation (CI affichette <sup>3</sup> )	Interdit sauf stations économes <sup>2</sup> (HP <sup>1</sup> / recyclage)	Interdit sauf impératif sanitaire (CI affichette <sup>3</sup> )	Interdit pour plus de 1m <sup>3</sup> sauf remise à niveau nocturne et 1er remplissage si chantier débuté avant les 1 <sup>res</sup> restrictions	Interdit sauf impératif sanitaire après avis de l'ARS	Interdit sauf pour les usages commerciaux sous autorisation du service police de l'eau
<b>Crise 3</b>									
	Interdit sauf potagers entre 20h et 8h avec de l'eau de pluie	Interdit	Interdit sauf pour les greens et seulement entre 20h et 8h	Interdit sauf autorisation (CI affichette <sup>3</sup> )	Interdit sauf impératif sanitaire	Interdit sauf impératif sanitaire (CI affichette <sup>3</sup> )	Interdit	Interdit sauf impératif sanitaire après avis de l'ARS	Interdit sauf pour les usages commerciaux sous autorisation du service police de l'eau



Les prélèvements réduisent les débits et concentrent les rejets polluants dans les rivières et les nappes.



Le plan d'économie d'eau est selon les niveaux d'alerte pour les activités commerciales et artisanales.



L'irrigation des cultures est également soumise à restriction (se référer à l'arrêté de restriction en vigueur).



Les restrictions et interdictions mentionnées sont valables quelle que soit la ressource sollicitée (nappes / rivières / lacs / pompage / réserve d'eau de pluie). Les dérogations doivent être sollicitées et justifiées par courriel (voir ci-dessous) auprès de la DDT et présentées en cas de contrôle. Des relevés de compteur peuvent être demandés.



Les fontaines sont fermées à tous niveaux quand cela est techniquement possible.



En cas de non respect de la réglementation, le contrevenant est passible d'une **sanction pouvant aller jusqu'à 1500€**. Pour toute situation non illustrée dans ce document, veuillez prendre contact avec le service police de l'eau de la DDT ([ddt-guichet-eau@doubs.gouv.fr](mailto:ddt-guichet-eau@doubs.gouv.fr)) ou vous référer à l'arrêté de restriction en vigueur (à retrouver dans votre mairie).



# Ma sécurité

Application grand public



## Au plus près de **vous**



Infos et  
 conseils pratiques



Tchat 24h/24  
 avec des policiers  
 et gendarmes



Signalement



Écoute et  
 accompagnement  
 des victimes



Téléchargez l'application sur  
 Google Store et Apple Store



## LES BRÈVES DE LA GENDARMERIE

Afin de lutter contre les arnaques, les cyberattaques et autres escroqueries en ligne, au mieux sources de stress et au pire responsables de perte d'argent, la gendarmerie communique des exemples issus d'affaires réelles qui doivent affûter votre vigilance permanente.

**Madame C, 38 ans, demeurant à Saône reçoit un appel téléphonique d'une personne se disant travailler pour la banque dont elle est cliente. L'interlocuteur lui demande de communiquer un code reçu par SMS. Madame C transmet le code demandé. Elle s'apercevra ensuite qu'un virement frauduleux a été émis au cours de la semaine depuis son compte bancaire. Que s'est-il passé ?**

Le code reçu par madame C est un code de validation de virement. L'escroc s'introduit au préalable sur l'espace client bancaire de la victime et tente de réaliser un virement. Les nouvelles normes de sécurité bancaire imposent un deuxième facteur d'authentification qui peut prendre la forme d'un envoi de SMS de confirmation de virement sur le numéro de téléphone de la victime. L'escroc n'a plus qu'à appeler la victime pour obtenir ce code via une manœuvre frauduleuse et ainsi pouvoir réaliser le virement.

**Monsieur K, 39 ans, demeurant à MAMIROLLE consulte le site « Leboncoin » afin d'acheter un véhicule. Ce dernier tombe sur une annonce qui l'intéresse et prend contact avec le vendeur via la messagerie du site. Il est demandé à la victime un acompte de 6300 euros afin de réserver le véhicule. Monsieur K effectue un virement bancaire du montant demandé et se rend compte qu'il s'agit d'une arnaque. Il demande donc un remboursement de son acompte, en vain. À ce jour, la victime n'a pas récupéré l'acompte versé et n'a plus de nouvelles du vendeur.**

Lors de transactions réalisées sur le site Leboncoin, préférez toujours utiliser la messagerie interne du site à la fois pour communiquer avec les vendeurs et également pour procéder au paiement. Ne réalisez jamais de virements externes sans vous assurer de la véritable identité de la tierce partie. **(bien entendu la simple présentation d'une pièce d'identité n'est pas un justificatif valable).**

En règle générale ne cliquez pas sur des liens, soi-disant permettant d'accéder au site, envoyés par des individus au risque de tomber sur un faux site ressemblant au site officiel (technique appelée de « Phishing » ou « hameçonnage »).

**Madame H, 55 ans, demeurant à NANCRAÏ, commande une batterie pour canapé dans un magasin de literie. Plus tard, elle reçoit un mail lui indiquant qu'elle va bientôt recevoir son bien. Le même jour elle reçoit un SMS lui précisant que son colis n'a pas pu être livré tout en la redirigeant vers un site afin de reprogrammer la livraison. Madame H clique sur le lien. Une page s'ouvre indiquant qu'elle doit payer 1.93 euros afin de recevoir son colis. Il s'agit en réalité d'un site usurpé de l'enseigne Colissimo. La victime trouve cela étonnant mais voyant que la somme demandée est peu élevée, elle entre malgré tout ses coordonnées bancaires. 5 jours plus tard elle reçoit un appel d'un individu se faisant passer pour le service fraude de la Caisse d'Épargne. Ce dernier lui indique qu'une tentative de fraude est en cours et qu'il faut qu'elle se rende sur son application bancaire afin d'annuler les transactions. Ainsi elle validera 3 transactions pour des montants importants.**

Nous nous trouvons face à une manœuvre de PHISHING (ou hameçonnage). Il s'agit d'usurper l'apparence d'un site officiel (ici Colissimo) afin d'obtenir des numéros de carte bancaire et des informations personnelles sur les victimes. L'appel émis quelques jours plus tard en se faisant passer pour le service fraude de la banque permet à l'escroc d'obtenir la validation, par le biais de l'application bancaire de la victime, de paiements réalisés sur internet. Au-delà de la technicité de création d'un faux site internet, l'escroc use de manœuvres d'ingénierie sociale (ou piratage psychologique) afin de mettre la victime en confiance tout en la plaçant dans une soi-disant situation d'urgence afin qu'elle se sente dans l'obligation de suivre les consignes du faux interlocuteur de la banque.



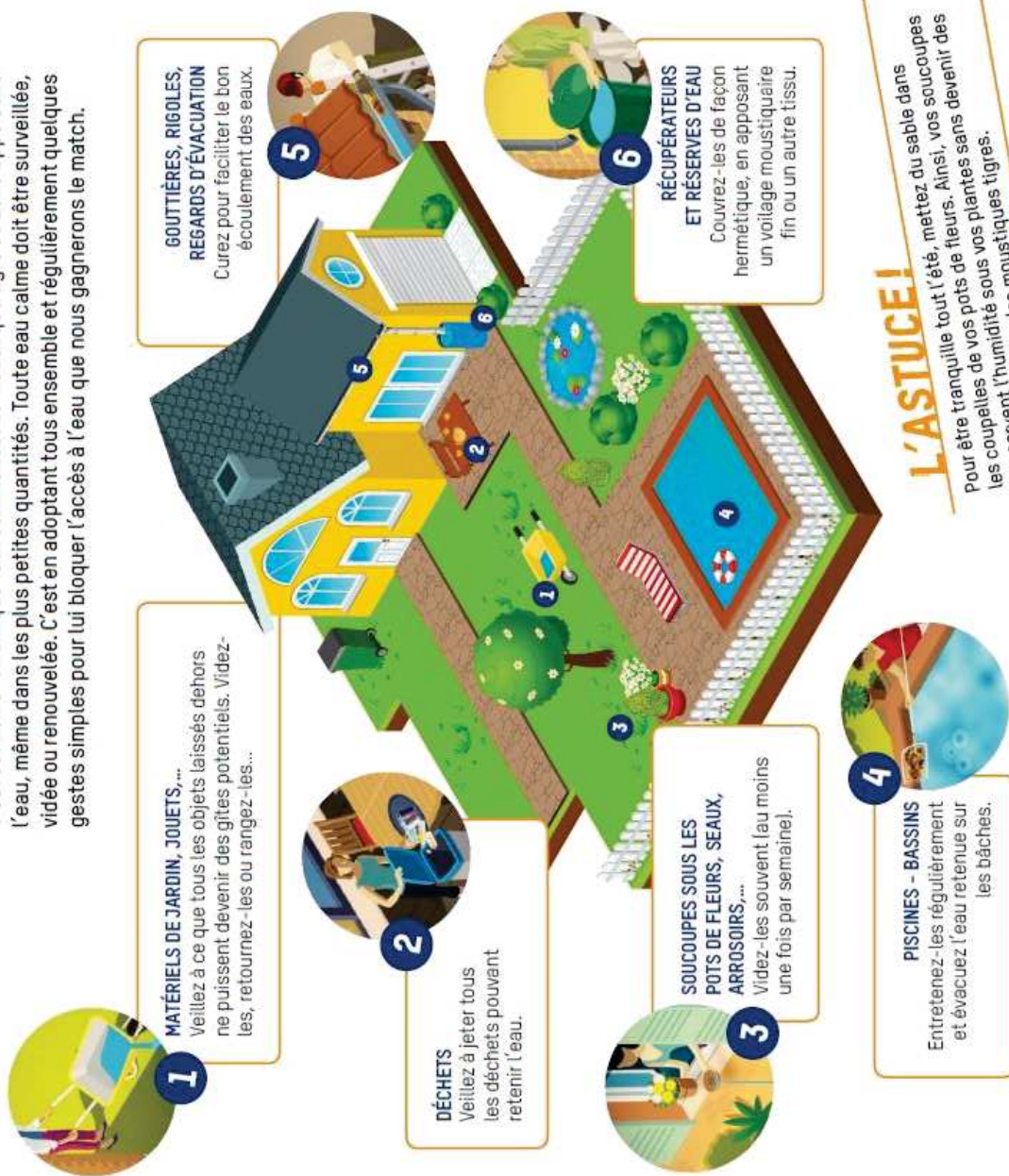
## COMMENT LE RECONNAÎTRE?

Nom commun <i>Nom scientifique</i>	Moustique tigre <i>Aedes albopictus</i>
Taille	5 - 10 mm
Origine	Asie du Sud-Est
Particularité	Rayé blanc et noir
Longévité	1 mois
Cycle de reproduction	Jusqu'à 150 œufs par ponte et par femelle
Localisation	En France depuis 2004 avec une progression rapide <i>(présence en 2015 dans 30 départements)</i>



## COMMENT ÉVITER SON DÉVELOPPEMENT?

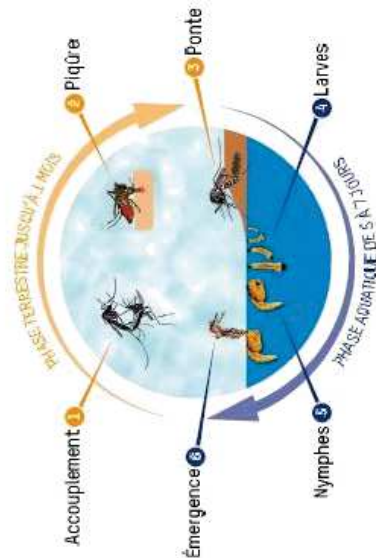
C'est sur notre terrain que tout commence. Le moustique tigre se développe dans l'eau, même dans les plus petites quantités. Toute eau calme doit être surveillée, vidée ou renouvelée. C'est en adoptant tous ensemble et régulièrement quelques gestes simples pour lui bloquer l'accès à l'eau que nous gagnerons le match.



### L'ASTUCE!

Pour être tranquille tout l'été, mettez du sable dans les coupelles de vos pots de fleurs. Ainsi, vos succoupes conservent l'humidité sous vos plantes sans devenir des gîtes larvaires pour les moustiques tigres.

## LE CYCLE DE DÉVELOPPEMENT



**TU AS MOINS DE 30 ANS? LA E-CARTE AVANTAGES JEUNES EST POUR TOI !**



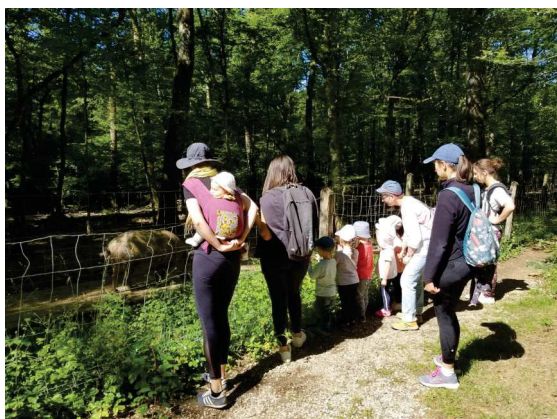
**La carte avantages jeunes sera disponible en mairie à partir de septembre 2022.**

Merci de vous munir de :

- ⇒ 1 justificatif de domicile.
- ⇒ 1 photocopie de carte d'identité.
- ⇒ 1 photo d'identité.
- ⇒ 1 chèque de 6€ à l'ordre du Trésor Public.

L'information sera diffusée sur les différents supports de communication de la commune.

## MICRO-CRÈCHE



Jeudi 7 juillet, neuf enfants de la micro-crèche ainsi que cinq accompagnatrices ont eu l'occasion de se promener dans la forêt de Chailluz.

Pour certains d'entre eux, ce fut une joie d'être pour la première fois dans le minibus.

Une fois arrivés dans la forêt, nous avons marché le long du parc animalier. Les sangliers, les daims et les biches étaient au rendez-vous pour la plus grande joie des enfants. Ces derniers ont manifesté des signes de fatigue mais ils ont bientôt retrouvé un regain d'énergie lors de la petite course.

La pause déjeuner fut un moment de récompense. Cette matinée au grand air a développé l'appétit qui est en général déjà très bon.

La course dans la clairière, le ramassage de végétaux, le toucher de la mousse, les jeux avec des bâtons... Apprendre que les mûriers ne sont pas des framboisiers... Des activités bienfaitantes pour se reconnecter avec la nature. Cette journée a ravi petits et grands.

Une sieste dans ce havre de paix pourrait être envisagée une prochaine fois.



## ACCUEIL DE LOISIRS

### SERVICE ANIMATION :

#### ⇒ Un accueil de loisirs d'été

Cet été, l'équipe d'animation a accueilli 90 enfants dès le 8 juillet en proposant une sortie aux Ateliers à Miserey-Salines, puis durant 4 semaines :

- deux semaines du 11 au 22 juillet.
- deux semaines du 16 au 26 août.

Thématiques par semaine :

- Semaine 28 : « L'eau dans tous ses états » 23 enfants.
- Semaine 29 : « L'entrée des artistes » 27 enfants.
- Semaine 33 : « Deviens ton propre Héros » 12 enfants.
- Semaine 34 : « Le monde de Disney » 28 enfants.



Deux mini camps (sous tentes) avec soirée barbecue au mois de juillet et au mois d'août ont été proposés aux enfants, à la base nautique de la commune d'Avanne-Aveney.



L'équipe d'animation vous remercie de la confiance que vous lui accordez et vous donne rendez-vous pour les prochaines vacances de la Toussaint, du 24 au 28 octobre 2022.

**Rappel :** les demandes d'inscriptions se font par internet via le logiciel E.Enfance utilisé pour le service périscolaire. Le dossier d'inscription doit être rempli et retourné en mairie (ce dossier est valable 1 an).

#### ⇒ Une Salle Des Jeunes (SDJ)

Rappel de la vocation de la SDJ :

L'objectif de cette initiative est de permettre, dans un premier temps, aux jeunes de se rencontrer, de se retrouver entre amis, pour imaginer et prévoir des actions collectives durant leur « temps libre » (sorties, découverte d'activités sportives ou culturelles, mini camps, séjour...).

Une salle d'accueil aménagée et adaptée aux adolescents est mise à disposition. Elle est située derrière la salle polyvalente.

Services mis à disposition :

Une salle de réunion, jeu vidéo sur WII et XBOX 360, accès Internet, jeu de fléchettes électronique, baby-foot, terrasse avec tennis de table.

Quentin MARCAIRE (directeur) et Justine CAMMARATA, coordonnent ces activités de loisirs.

Les horaires :

- Le mercredi de 14h00 à 17h30
- Le vendredi de 19h00 à 21h00 (fermé pour l'instant)

Pour s'inscrire à la salle des jeunes, une cotisation symbolique de 5 €/enfant est demandée.

### ⇒ Les séjours vacances

Cet été la commune d'Avanne-Aveney en partenariat avec le groupe Profession Sport Loisirs 25 a offert la possibilité aux jeunes adolescents du village de partir une semaine à Marnay au camping de Woka Loisirs.

Ce sont donc 9 adolescents du village qui ont pu profiter de ce séjour du 10 au 15 juillet, encadrés par Quentin MARCAIRE en direction, et Eloïse QUATREPOINT animatrice BAFA. Au programme de cette semaine sportive : du VTT, du canoë kayak, de l'accrobranche, du tir à l'arc et de la baignade. Une semaine bien remplie, riche en émotion qui a permis aux jeunes du village de partager des moments privilégiés et de ramener des souvenirs inoubliables !!!

Quentin MARCAIRE  
07.82.46.95.99  
[salledesjeunes@avanne-aveney.com](mailto:salledesjeunes@avanne-aveney.com)



### L'ÉQUIPE D'ANIMATION ACCUEILLE VOS ENFANTS :

- le matin de 7h30 à 8h20 du lundi au vendredi.
- le midi de 11h30 à 13h20 du lundi au vendredi.
- le midi avec repas de 11h30 à 13h20 lundi, mardi, jeudi, vendredi.
- le soir de 16h30 à 18h00 lundi, mardi, jeudi, vendredi.
- le mercredi matin de 7h30 à 12h30.

**Rappel** : toutes vos demandes de réservations et d'absences se font par internet via le logiciel E-enfance.

Cyril GAGLIONE  
03 81 41 11 36  
06 88 22 88 70  
[animation@avanne-aveney.com](mailto:animation@avanne-aveney.com)

# FÊTE DE PRINTEMPS DU 7 MAI 2022

Des animations place Champfrêne très appréciées !



28 équipes de 2 joueurs inscrites au tournoi de pétanque.  
Félicitations aux vainqueurs Christian et Philippe et remerciements aux organisateurs !



## MANIFESTATIONS PASSÉES

Une belle réussite avec 21 exposants du village.



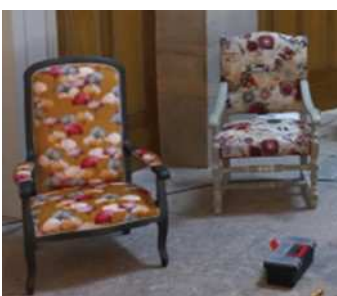
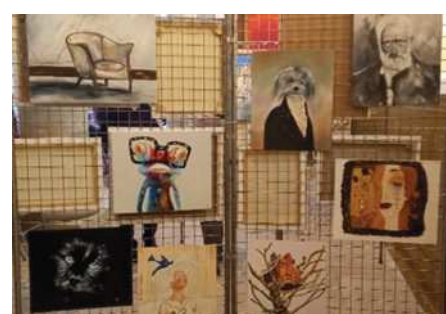
Un grand merci à tous ceux qui ont accepté l'invitation ...



## MANIFESTATIONS PASSÉES



... de la mairie pour dévoiler leur talents cachés.



### REPAS DES AÎNÉS



#### "Cela fait du bien de se retrouver"

Chaque année, le maire et le CCAS du village offrent à leurs aînés un déjeuner dansant pour leur permettre de se retrouver et de partager un moment convivial. Événement incontournable, c'est après deux années d'absence imposées par la pandémie de Covid-19 et le contexte sanitaire, que le repas des aînés a pu être à nouveau organisé. Normalement programmée en janvier, cette rencontre a tout de même eu lieu le samedi 14 mai, alors que les restrictions sanitaires avaient été levées.

Cette année pour la reprise, 120 personnes s'étaient inscrites. Le repas proposé et servi par l'équipe du restaurant « La Belle Époque » a fait l'unanimité tant par le menu que pour le service. La partie musicale durant le repas fût très appréciée. Merci à toutes les personnes qui ont contribué à la bonne organisation de cette journée.



### CONCERT DU 10 AVRIL

Organisé dans le cadre des « Dimanches d'avril » le concert du 10 avril 2022 s'est déroulé dans une très bonne ambiance.

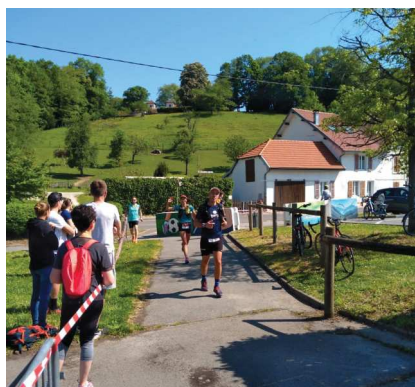
110 spectateurs, parmi lesquels de nombreux habitants de la commune d'Avanne-Aveney, se sont rendus dans l'église restaurée, pour écouter les airs d'opéra « Rinaldo », « Atalante », « Jules César en Egypte » et « Serse ». Les chanteuses Kaori HIROSE, soprano, et Claire DAVID, alto, accompagnées à l'orgue par Barbara CORNET, étaient les interprètes. A la fin du concert, de chaleureux applaudissements avec rappel ont encouragé le Président qui envisage de revenir l'an prochain pour la troisième édition des « dimanches d'avril ».







### UN TEMPS IDÉAL POUR LE TRAIL DES FORTS



Le plus grand événement de trail de l'est de la France a été gâté par la météo cette année. La commune d'Avanne-Aveney accueillait comme chaque année le point ravito du trail long (57 km) en solo et en relais. Les petites températures du matin étaient idéales pour la montée en puissance des trailers, presque trop chaudes en milieu de journée pour l'arrivée du peloton.

En tous cas, quelles que soient les conditions météo, l'ambiance à Avanne-Aveney était relevée comme à l'accoutumée. Les bénévoles toujours bien présents ont permis la réussite de la traversée du village, sous la direction de Loïc Leroy : portique à cloches et haie d'honneur ont tranché avec le

calme des massifs forestiers traversés sur les 27 premiers kilomètres.

Si, parmi les sept épreuves proposées, le 21 km est celui qui rassemblait le plus de participants, avec 1400 dossards, le 57 km en solo et en relais n'était pas en reste avec 850 coureurs passant à Avanne-Aveney. Ce parcours exigeant, mais remarquable pour la beauté de ses points de vue et de ses sites, a été conquis en 4h52mn chez les hommes (Benjamin Pollin) et 6h25mn chez les femmes (Charlotte Allain). De belles performances quand on sait que le gros du peloton est arrivé pour une durée de course située entre 7h30 et 8h30.

Avanne-Aveney est toujours volontaire pour les saluer !

### COMMÉMORATION DU 8 MAI

Cette année, place Champfrêne, c'est devant un public retrouvé après deux années de cérémonies en comité restreint, pour des raisons liées à la pandémie de COVID.19. Pour ce 77<sup>ème</sup> anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, c'est en présence de madame le maire, des élus, de madame le maire de Rancenay, des anciens combattants, des porte-drapeaux et d'un piquet d'honneur de la 1<sup>ère</sup> Compagnie de Transmissions de la 1<sup>ère</sup> Division de Besançon que la cérémonie a débuté. Après la montée des couleurs, M. Michel Guerrin a remis la médaille commémorative Algérie/Tunisie à monsieur Marc Bourriot. Après la lecture du message de madame Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants, madame le maire et monsieur le président des anciens combattants ont déposé une gerbe au pied de la stèle communale. A la suite de l'hommage aux soldats tombés pour la France lors de la Seconde Guerre mondiale et la minute de silence, la cérémonie a pris fin au son de l'hymne national. comme à l'accoutumée, l'assistance s'est ensuite réunie en la salle du conseil municipal autour d'un vin d'honneur.



### EXPOSITION JEAN-MICHEL JUSSIAUX



Nous avons demandé à Jean-Michel JUSSIAUX, habitant de la commune de nous parler de son exposition du 17 au 22 juin en l'église d'Avanne-Aveney.

« Je tiens tout d'abord à remercier madame le maire Marie-Jeanne BERNABEU et Danièle BRIOT, adjointe, ainsi que le père Théotime NZANZA et le conseil paroissial de la paroisse Notre-Dame-du-Mont pour avoir bien voulu m'accueillir.

Mon exposition « Au commencement était la lumière » traite du handicap, elle évoque la vie, la mort, la maladie, le doute, la peur jusqu'à l'angoisse. Elle se présente comme une bande dessinée géante de cent-vingt tableaux parmi lesquels quatre-vingt portraits.

Aucune toile ne porte de légende ni de commentaire, car mon projet n'est pas d'imposer un point de vue mais d'aborder un sujet universel en amenant chacun à cheminer dans sa propre réflexion. »

L'artiste ajoute : « Mon but n'est pas, comme c'est souvent le cas, de vous conter mes interrogations, mais de conduire le spectateur à s'interroger lui-même. Ce sujet a été peu traité en peinture et à ma connaissance, jamais de cette manière. Cette exposition a favorisé de riches discussions. »

### FÊTE DE LA MUSIQUE

Ry Havannah est le groupe qui a lancé l'été 2022 à Avanne-Aveney. Ness et Déborah aux guitares sont professeurs de musique et ils ont fait le choix de mettre leurs élèves à l'honneur en première partie : une réussite !

Deux cents personnes s'étaient rassemblées sous le ciel bleu, le 18 juin, pour écouter des reprises de Jimi Hendrix, de Lou Reed ou des Rolling Stones. Ce fût un vrai plaisir d'écouter les titres si justement joués à la guitare mais aussi à la batterie, grâce à Christian Bourdon, grand maître de la rythmique à renommée nationale.



Photos de Benjamin HOUG

### RA ID VÉHICULES ANCIENS



L'association Vesontio Classic Cars a pris ses marques à Avanne-Aveney. Chaque troisième dimanche du mois, toute l'année, les véhicules se pavent au stade de foot de 10h à 12h pour le bonheur des passionnés. mais pas seulement. Beaucoup de curieux improvisent aussi une visite, souvent des sportifs, qui sont attirés de loin par les carrosseries rutilantes et prennent quelques minutes pour admirer les modèles de leur jeunesse ou dont ils ignoraient l'existence. Le 3 juillet, l'association a organisé un rallye entre Doubs et Jura au départ d'Avanne-Aveney qui a rassemblé une trentaine de véhicules. Une boucle de 68 kilomètres a amené les anciens véhicules au-delà de Salins-les-Bains.

**Prochain rassemblement le 21 août.**



### MARDIS DES RIVES

Avanne-Aveney est vraiment l'endroit idéal pour assister à une soirée de concert dans les meilleures conditions ! Encore un ciel sans nuage pour l'édition 2022 du Mardi des Rives. La température était chaude à 20h ; presque trop élevée pour les instruments... et la régie dans l'attente du lancement du concert.

Les spectateurs, eux, ont pu se désaltérer à la buvette et chercher l'ombre sous les nouveaux vite-abris communaux ! Tout était réuni pour une belle soirée, ce 12 juillet : l'organisation du Grand Besançon sous la houlette de Régis Régis, le bibliobus, la buvette des associations locales, le glacier pour ses crèmes desserts.

Et bien sûr un concert en deux parties : d'abord **Novisce**, alias Jean Charles Guichardot, un enfant du pays qui partait le lendemain pour une prestation au Canada, puis **Green Shop**, un groupe de musique dite afro-hop, de reggae, de funk. 1 800 spectateurs se sont déplacés cette année, le double de l'édition 2021.



### RAID LYCÉES UNSS

L'union nationale du sport scolaire (UNSS) organisait du 1<sup>er</sup> au 3 juin son championnat de France de « Raid Lycées » sur Besançon et divers sites périphériques dont la commune d'Avanne-Aveney. Cet événement a rassemblé 450 participants dans 60 équipes et 60 jeunes juges, issus de 60 lycées de toute la France, autant dire une énorme organisation. Les épreuves ont été exigeantes : 11 km de prologue la première journée, 38 km le deuxième jour puis 42 km le dernier jour qui se déroulait en partie sur Avanne-Aveney. En effet, le cadre environnemental et les infrastructures de notre commune ont su séduire les responsables de l'UNSS pour le montage de circuits en relais et l'enchaînement de la course d'orientation à pied, en VTT, du tir à l'arc, du canoë, du roller et du trail. Outre le soutien logistique, la commune a offert la coupe aux vainqueurs du prix d'Excellence, remise par madame Bernabeu sur le site d'arrivée au Rosemont. L'entente entre la mairie et les organisateurs a si bien fonctionné que ceux-ci n'ont pas exclu qu'ici se déroule une phase de qualification régionale. Le rendez-vous est pris !



### CONCERT DE L'HARMONIE MUNICIPALE DE BESANÇON

Le vendredi 1<sup>er</sup> juillet dans l'église de la commune, 160 personnes assistaient au concert de l'orchestre d'Harmonie Municipale de Besançon placé sous la direction de Daniel ROLLET assisté d'Alain TEMPETA et Véronique HENRY-MALFROY. Le public a pris plaisir à écouter un programme varié : orchestrations classiques, pièces style jazz et chansons françaises, certains morceaux étant interprétés par Florence HAFNER, soprano et Luc FONTAINE, baryton.

Une belle soirée qui incite à renouveler ce moment de convivialité.



### RAID ACHILLE MULLER : LES PARAS TRAVERSENT LE PONT BLEU

Matinée ensoleillée et très chaude, aussi la cérémonie fut courte, mais émouvante, avec beaucoup de dignité et de recueillement ; cette manifestation patriotique a été organisée par le **GR53 Doubs de la FNAM**, accompagné par le président du **comité du Souvenir Français de Besançon** en ce **mardi 19 juillet 2022**. Elle a accueilli les dix parachutistes du **VPMA (Veteran Paratroopers Motorcycles Association)** qui participaient au raid, qu'ils ont eux-mêmes organisé, en l'honneur du colonel **Achille MULLER**. Ceux-ci faisaient à l'identique et avec les mêmes moyens le périple de leur Ancien, depuis sa maison natale à Forbach jusqu'au poser sur la terre de France. Belle action de mémoire et de transmission.

**Un peu d'histoire** : parti de Forbach, **Achille MULLER**, alors âgé de 17 ans à l'été 1942, décide de fuir le joug de la Wehrmacht qui l'attendait pour l'enrôler de force et, de rejoindre la France Libre pour s'engager dans les parachutistes. Franchissant la France par monts et par vaux, de jour comme de nuit, d'Est au Sud, à travers les zones occupées ; il a pris tous les risques, à vélo, à pied, a traversé l'Espagne pour ensuite rejoindre l'Angleterre et combattre l'ennemi juré nazi ; tel a été le périple accompli par Achille, qui avait fêté ses 18 ans pour son engagement. Trois ans plus tard et après la libération, le jeune soldat Achille décide de rempiler pour les campagnes d'Indochine et d'Algérie. Depuis son engagement comme soldat de seconde classe et une fin de carrière comme Colonel, Achille MULLER, a connu une carrière militaire pleine de découvertes, d'aventures, de joies, de peines et de tragédies.

Le colonel MULLER est Grand-Croix de la Légion d'Honneur - Croix de guerre 39/45 Croix de guerre des TOE - Croix de la Valeur Militaire - Médaille de la Résistance Médaille des évadés - Croix de guerre hollandaise - Il totalise 8 citations dont 3 palmes.

**80 ans plus tard** un groupe de 10 parachutistes décident donc de refaire le même parcours. Achille est toujours présent à Forbach, sa ville natale, sa cité de cœur. Quel bel hommage rendu à cet homme ! Quel courage en 1942 ! Mais aussi quel exploit en 2022 de traverser notre pays qui connaît une période caniculaire brûlante et étouffante !

Nos remerciements iront tout naturellement à l'adresse des 10 porte-drapeaux dont 3 de l'UNP du Doubs et au détachement de l'UNP qui nous a fait l'honneur de sa participation en venant en nombre pour partager ce moment intense de convivialité et de fraternité. N'oublions surtout pas de féliciter grandement notre ami et camarade **le major BOUILLAUD, ancien du 1<sup>er</sup> RHP de BERCHENY**, qui nous a une nouvelle fois interprété, de voix de maître, à cappella, le chant des partisans. Enfin merci à **M. Grégoire de FOZIÈRES**, le directeur du Foyer Saint-Anne à Montferrand-le-Château, qui nous a permis d'accueillir nos 10 paras pour le gîte et le couvert du 18 au 19 juillet.

Jean-Marc PHILIPPE,  
Président de l'AFAC



### LE TOUR DE FRANCE DES SENIORS

**Le prologue du tour de France est passé par Avanne Aveney.**

Le tour de France est passé par Dole le 9 juillet.

La Maison de retraite Jean XXIII avait inscrit une équipe de résidents, mais leur dossier a été perdu par l'organisation.

Aussi il a été décidé de monter une équipe en prologue et reconnaissance du tracé. Les épreuves ont eu lieu les 8, 9, 10 juillet sur Jean XXIII et le 11 juillet sur Laurent VALZER.

Environ 40 résidents ont passé les épreuves de qualification.

Deux parcours :

- Contre la montre Montferrand / Montferrand,
- Contre la montre Montferrand / Avanne / Rancenay.

Les vélos sélectionnés par les équipes colibrius :

- Triporteur à assistance électrique avec fauteuil roulant sur l'avant,
- Tandem à assistance électrique (assise côte à côte).

Le journal télévisé France 3 a réalisé pour cette occasion une édition spéciale.

La commune d'Avanne-Aveney est ville étape, les coureurs sont passés par la véloroute, ont passé le pont bleu pour repartir sur Montferrand le Château.

Le 1<sup>er</sup> passage en tandem et en triporteur a eu lieu le **vendredi 8 juillet** au stade à **10h30** côté terrain de basket.

Une vingtaine d'enfants de l'accueil de loisirs accompagné de Cyril, Justine et Sullivan ont pu les applaudir.





# LASCAR

1 rue de l'église - 25720 Avanne-Aveney

Président : Eric GIRARDIN

[lascaravanne@gmail.com](mailto:lascaravanne@gmail.com)

### Loisirs, Animation Sportive et Culturelle d'Avanne-Aveney Rancenay

L'association LASCAR, association loi 1901, existe depuis 1980. Elle propose des activités culturelles et sportives aux enfants et aux adultes sur la commune d'Avanne-Aveney. Elle est ouverte aux habitants des communes environnantes.

Pour toute inscription, le certificat médical est obligatoire.

#### Inscriptions:

**3 septembre 2022 10h00 12h00 pour le judo**

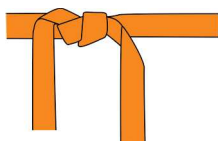
**10 septembre 2022 pour les autres activités**

**Ecole d'Avanne Algéco**

LASCAR propose plusieurs activités :

#### LE JUDO

Jigoro KANO posa en 1882 les principes fondateurs d'une nouvelle discipline : le Judo, littéralement « voie de la souplesse ». Ce sont des entraînements hebdomadaires pour tous à partir de 4 ans répartis sur 4 cours (les groupes d'âge sont faits en fonction des inscriptions) : 4/6 ans, 7/9 ans, 10/13 ans, 14 ans/adultes.



#### Tarif

De 150€ à 190€  
licence comprise

**C'est** : le lundi de 18h à 19h et mardi soir de 18h à 21h30

**A** : Salle polyvalente d'Aveney

**A partir de** : Enfants à partir de 4 ans et adultes

**Responsable** : Sid Ahmed BENKHEFFALLAH

06 84 84 89 87

[judo.lascaravanne@gmail.com](mailto:judo.lascaravanne@gmail.com)

#### CARDIOBOXE

**C'est** : Mercredi de 16h45 à 18h45 et jeudi de 20h15 à 21h15

**A** : Salle polyvalente d'Aveney

**Public** : enfants de 8 à 17 ans et adultes

**Responsable**: Franck DURAND

06 03 90 59 47

[franck.durand123@orange.fr](mailto:franck.durand123@orange.fr)

#### Tarif

190€



## LES ASSOCIATIONS

### Danse : Eveil, Classique et Moderne

L'activité éveil, danse classique et moderne-jazz s'adresse aux enfants et adultes en perfectionnement ou en découverte.

**C'est :** mercredi fin de journée

Vendredi fin de journée et samedi selon les groupes

**A :** Salle polyvalente d'Avanne

**A partir de :** Enfants à partir de 4 ans et adultes

**Responsable :** Isabelle JOURDAIN / Christelle MOUGNARD

lascardanse@gmail.com

06 62 19 76 60

Tarif  
150€ à 200€



### Gymnastique : stretching, renfort musculaire et cardio

L'activité gymnastique, stretching, renfort musculaire et cardio s'adresse aux adolescents et adultes.



**A :** Salle polyvalente d'Aveney

**A partir de :** Adolescent et adultes

**Responsable :** Franck DURAND

franck.durand123@orange.fr

06 03 90 59 47

Tarif  
190€

### Aïkido

C'est un art martial japonais fondé en 1942 par maître Morihei UESHIBA. Cette discipline arrive en France dans les années 50 après le judo et le karaté.

Ce sont des professeurs diplômés qui vous enseigneront cet « Art » qui ne donne pas lieu à compétition. C'est un sport qui vous amène à « l'Harmonie par l'Énergie ». C'est un sport qui s'adresse à tous et à tous les âges, chacun pouvant pratiquer et progresser à son rythme.

Tarif  
110€ licence comprise



**C'est :** mercredi après midi et fin de journée

**A :** Salle polyvalente d'Aveney

**A partir de :** Adolescent, adultes et seniors

**Responsable :** Truc May AUBRY

06 99 23 40 82

aubry.tm@free.fr



## LES ASSOCIATIONS







Cette année 2022 a été marquée par la reprise des spectacles et particulièrement par le gala de danse qui a eu lieu pour la première fois au Petit Kursaal. Les parents et amis ont apprécié la qualité des chorégraphies réalisées et mises en scène par Christelle Mougard, qui les a transportés dans un voyage féérique. Une première partie a été consacrée au romantisme avec des extraits du ballet de Faust de l'opéra de Gounod, et s'est terminé sur la célèbre valse des fleurs de Tchaïkowsky. Puis, se sont succédées des chorégraphies originales et variées sur une diversité de musiques contemporaines, tango, jazz qui ont enthousiasmé le public. La soirée s'est clôturée dans une ambiance festive et onirique sur le thème de Lalaland.

Les plus grandes élèves ont également participé à un projet avec l'école de musique du plateau. Elles ont accompagné un brassband d'une cinquantaine de musiciens professionnels et amateurs confirmés pour deux magnifiques représentations à Mamirolle et au conservatoire de Besançon.

Le rendez-vous est déjà pris pour l'année 2023 pour un prochain gala au Petit Kursaal permettant aux élèves de se produire dans une belle salle de spectacle pour le plaisir de tous.

## ASSOCIATION LASCAR



<b>Danse</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Cours d'éveil pour les 4-5 ans : 150 €</li> <li>-Danse classique enfant dès 6ans/ados/adultes : 175€/200€</li> <li>-Danse moderne enfant dès 6ans/ados/adultes : 175€/200€</li> <li>-Gala de fin d'année au petit Kursaal.</li> <li>-Pour tout renseignements Christelle 06.62.19.76.60 ou <a href="mailto:lascardanse@gmail.com">lascardanse@gmail.com</a></li> </ul>
<b>Judo</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Cours baby 4-6ans : 115 €</li> <li>-Cours enfants : 130 €</li> <li>-Cours Adultes : 150 €</li> <li>-Licence obligatoire : 40 €</li> <li>-Professeur Etienne ceinture noire 2ème Dan</li> <li>-Pour tout renseignements Sid 06.84.84.89.87 ou <a href="mailto:judo.lascaravanne@gmail.com">judo.lascaravanne@gmail.com</a></li> </ul>
<b>AïKido</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Tarif unique à partir de 14 ans : 120 €</li> <li>-Professeurs diplômés : Truc-Mai Aubry 5è Dan DEJEPS et Christian Aubry 2ème Dan BF</li> <li>-Pour tout renseignements Truc-mai 06.99.23.40.82</li> </ul>
<b>Cardio-Boxe</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Tarif unique à partir de 8 ans : 190 €</li> <li>-Professeur : Franck Durand diplômé d'état BPJEPS pugilistiques + DEJEPS perfectionnement sportif</li> <li>-Pour tout renseignements Franck : 06.03.90.59.47</li> </ul>
<b>Gymnique</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Tarif unique à partir de 8 ans : 190 €</li> <li>-Professeur : Franck Durand diplômé d'état BPJEPS pugilistiques + DEJEPS perfectionnement sportif</li> <li>-Pour tout renseignements Franck : 06.03.90.59.47</li> </ul> <div style="text-align: right; border: 2px solid black; border-radius: 50%; padding: 5px; width: fit-content; margin-left: auto;">NOUVEAU</div>

### Inscriptions



- **Samedi 3 septembre** de 10h à 12h pour le judo.

- **Samedi 10 septembre** de 10h à 12h pour les autres activités

- Ecole d'Avanne-Aveney : 7 rue de l'église.

- Cotisation annuelle par famille 15 ou 25 € selon la commune.

- Moyens de paiements acceptés : Chèques, espèces, prélèvements, chèques vacances.

Possibilités de payer en 5 fois.

Merci d'anticiper votre paiement pour le jour de l'inscription.

## USAA



1 rue du pont 25720 - Avanne-Aveney

Président : Salif EKICI

avanne-aveney.us@lbfc-foot.fr

06 20 61 76 41



### STAFF 2022/2023

NOM	PRÉNOM	CATÉGORIE	N°
GUERRA	Michelle	U7	06 87 81 84 64
DONEY	Jérémy	U9	06 49 40 14 31
SIGNES	Sylvain	U11 - 1	06 06 86 26 60
BALLET	Sylvain	U11 - 2	06 81 87 57 13
BARROIS	Gérard	U13	06 66 56 90 09
HERMANN	Ludovic	U15	06 61 40 63 97
ARENA	Fabrice	U18	06 83 74 17 36
PALUS	Franck	Seniors F	06 71 27 34 82
PROVILLARD	Gaetan	Seniors M - 2	06 48 60 70 97
METIVIER	Arnaud	Seniors M - 1	06 07 50 81 50

## LES ASSOCIATIONS

### ENTRAÎNEMENTS ET MATCHS

Catégorie	Entraînement	Match à domicile	Date reprise
U7	Mardi - 18h – 19h15 Avanne-Aveney	Plateau	06/09/2022
U9	Mardi - 18h – 19h15 Avanne-Aveney	Plateau	06/09/2022
U11	Lundi 18h – 19h30 Avanne-Aveney Mercredi 14h30 – 16h Avanne-Aveney	Grandfontaine	Stage 22/08 10h – 12h Reprise 29/08
U13	Lundi 18h30 – 20h00 Montferrand le Château Jeudi 18h30 – 20h00 Avanne-Aveney	Montferrand-Le-Château	18/08 18h30 Avanne-Aveney
U15	Mardi 18h – 19h30 Montferrand le Château Jeudi 18h – 19h30 Montferrand le Château	Avanne-Aveney Montferrand-Le-Château	12/08 9h30 Avanne-Aveney
U18	Mercredi 18h – 19h30 Montferrand le Château Vendredi 18h – 19h30 Montferrand le Château	Avanne-Aveney Montferrand-Le-Château	12/08 9h30 Avanne-Aveney
Seniors F	Mardi 19h30 – 21h Avanne-Aveney Jeudi 19h30 – 21h Avanne-Aveney	Avanne-Aveney Montferrand-Le-Château	11/08 19h00 Avanne-Aveney
Seniors	Mardi 20h – 22h Montferrand le Château Jeudi 20h – 22h Montferrand le Château	Avanne-Aveney	16/08 à Avanne-Aveney

En fonction de l'état des terrains, certains lieux d'entraînements et matchs peuvent être modifiés.  
Echanger avec vos dirigeants pour rester informés.



# LES ASSOCIATIONS

## TARIFS LICENCES

Catégories	Tarif
U7	70€
U9	80€
U11	90€
U13	100€
U15	105€
U18	115€
Seniors Féminines à 8	90€*
Seniors Masculins	125€

\* Pour les féminines de U7 à Seniors, 30€ la 1ère année, 70€ la 2ème année, puis montant de la catégorie jusqu'à 90€.

### PRINCIPE PROPOSÉ POUR 2022-2023

Pour les U15 à Seniors, adoption du principe selon lequel une part de variable s'applique correspondant au coût des dossiers de discipline de la saison précédente (conventionnellement fixé à 10€ en 2022-2023).



Retrouvez toutes les informations sur : [www.us-avanne-aveney.fr](http://www.us-avanne-aveney.fr)



# LES ASSOCIATIONS

## INSCRIPTIONS ET RÉINSCRIPTIONS

Pour toute nouvelle inscription ou pour tout renouvellement, vous pouvez contacter le président monsieur Salif EKICI au 06 20 61 76 41 ou sur [avanne-aveney.us@lbfc-foot.fr](mailto:avanne-aveney.us@lbfc-foot.fr)

Chaque personne déjà licenciée à l'USAA recevra un mail du club lui proposant de renouveler sa licence et comprenant les éléments suivants à renseigner en ligne :

- formulaire d'inscription
- documents à attacher (photo, pièces d'identité, ...)
- fiche renseignement club
- paiement bancaire en 5 mensualités

Pour les nouvelles licences, il sera demandé à l'intéressé les informations suivantes :

- nom et prénom
- date et lieu de naissance
- nationalité
- adresse mail
- n° de tél portable (ou fixe si pas de portable)



Un mail lui sera alors transmis pour saisie de sa demande de licence en ligne, comme pour les renouvellements.

En revanche, les demandes de mutations continuent d'être réalisées par formulaire papier. Merci d'en faire la demande à la secrétaire ou au responsable de catégorie.

Le paiement en espèces ou par chèque reste possible (3 chèques maximum), mais afin de limiter l'administration et réduire les temps de traitement, nous vous invitons fortement à réaliser votre paiement en ligne.

Enfin, nous souhaitons vous rappeler les règles de réduction suivantes applicables pour les catégories jeunes (U6 à U18) :

- Inscription de 2 frères ou sœurs : 10% de réduction sur le montant total des 2 licences
- Inscription de 3 frères ou sœurs : prix normal pour les 2 premières licences (catégories d'âge supérieures), 3ème licence offerte (catégorie la plus jeune)
- Licence féminine à 30 € la première année d'inscription, quelle que soit la catégorie.





### AVANNE-AVENEY TENNIS DE TABLE

4 rue de la fin - 25720 Avanne-Aveney

CHEVRY Michel

06 89 47 77 50

avanneaveney.tt@free.fr

Le club de Tennis de Table (dites « Le Ping » pour être dans le coup) existe au village depuis 1974 et vous accueille dans l'ancienne école d'Aveney, que ce soit pour des entraînements, en vue de participer à des compétitions au niveau départemental ou régional, pour une pratique « Loisirs » ou pour découvrir les joies de la petite balle blanche.

Développer le goût de l'effort et de l'action collective par la découverte et la pratique du tennis de table en compétition ou en loisir.

**Le MERCREDI et le JEUDI de 18h à 22h à la salle communale d'Aveney, tout public.**

Bernard DELOULE - 06 75 60 94 90

bernard.deloule@aliceadsl.fr

#### Tarif :

148€ pour les habitants d'Avanne-Aveney

153€ pour les extérieurs

### UNION DE DISCIPLINES ORIENTALES — UDDO

18 rue des Combots - 25720 Avanne-Aveney

France-Hélène ALIX

francehelene@gmail.com

03 81 52 32 83 ou 06 24 24 31 56



#### YOGA de l'énergie

Le yoga permet au pratiquant d'établir une passerelle entre le corps et l'esprit.

C'est un sport qui renforce à la fois le corps, (tonicité musculaire et souplesse) et l'esprit, (sérénité, calme, maîtrise de soi)... il est accessible à tous les âges et apportent des bienfaits quel que soit le niveau de pratique.

#### Tarif de base annuel :

148€ pour les habitants

153€ extérieurs

Chaque semaine des **cours de yoga** sont dispensés aux horaires suivants (sous réserve d'un minimum de 10 adhérents) :

Lundi : 19h10

Mardi : 20h00 - 21h15

Jeudi : 9h et 10h30

## GYM FORM AVANNE-AVENEY



Présidente : Jocelyne COPPI

03 81 52 97 79

[gymformaa@orange.fr](mailto:gymformaa@orange.fr)

Depuis plus de 40 ans, l'association affiliée à la Fédération Française SPORTS POUR TOUS propose des activités physiques et sportives de loisirs et détente à tous les âges et dans tous les milieux, dans le but de promouvoir la santé et le bien être, favoriser l'intégration sociale, développer l'échange et la générosité.

La FF SPORTS POUR TOUS est une fédération multisports. C'est pourquoi le club offre plusieurs activités aux adhérents.

**Reprise des activités  
semaine du 12 au 17 septembre 2022**

### Inscription dès fin août :

Par mail [gfaa.secretariat@gmail.com](mailto:gfaa.secretariat@gmail.com)

**Samedi 10 septembre, de 9h00 à 11h30**

**Salle polyvalente, 1 rue de l'église**

### ACTIVITES GYMNIQUES D'ENTRETIEN

Entretien et amélioration de la condition physique et de l'équilibre

**C'est :** lundi de 9h00 à 10h00 / 10h15 à 11h15

**A :** Salle polyvalente d'Avanne

**Public :** adulte et seniors

#### Tarif

125€, licence SPORT POUR TOUS comprise

### RENFORCEMENT MUSCULAIRE

Dynamique et en profondeur, inspiré de différentes méthodes ; cours composé d'exercices variés pour travailler harmonieusement tout le corps et le bien-être, en musique

**C'est :** lundi 17h45 à 18h45 / mardi 17h40 à 18h40 /  
jeudi 19h20 à 20h35

**A :** Salle polyvalente d'Avanne

**Public :** Tout public adulte et adolescent

#### Tarif

125€, licence SPORT POUR TOUS comprise

### QI GONG

Le Qi (énergie, souffle) Gong (travail), c'est travailler sur l'harmonie du corps, de la respiration et de l'esprit. Pratique de mouvements très diversifiés et généralement lents.

**C'est :** mardi 9h00 à 10h15 / jeudi 19h20 à 20h35

**A :** Salle polyvalente d'Avanne

**Public:** Tout public adulte

#### Tarif

145€, licence SPORT POUR TOUS comprise

## LES ASSOCIATIONS

### **BIEN ETRE ET P.L.U.S.**

Le cours s'adresse aux personnes désireuses de protéger leur intégrité corporelle par des exercices de gainage, respiration, étirements, Libérer les articulations et favoriser le mouvement dans la vie quotidienne et sportive, Utiliser tout son corps, Sécuriser l'activité par des exercices adaptés.

**C'est** : mardi de 10h40 à 11h40

**A** : Salle polyvalente d'Avanne

**Public** : Tout public adulte

#### **Tarif**

125€, licence SPORT POUR  
TOUS comprise

### **PILATES**

Mouvements lents réalisés en harmonie avec la respiration. Permet de renforcer les muscles profonds, améliorer la posture, développer la souplesse et l'équilibre.

**C'est** : mardi 18h45 à 19h45 / mercredi 9h00 à 10h00 /  
mercredi 10h10 à 11h10

**A** : Salle polyvalente d'Avanne

**Public** : Tout public, débutant ou confirmé

#### **Tarif**

125€, licence SPORT POUR  
TOUS comprise

### **STRETCHING**

Par le maintien des postures, exercices visant à étirer à tour de rôle les différents muscles et à délier les articulations. Permet de retrouver souplesse et de se relaxer en douceur.

**C'est** : jeudi de 18h10 à 19h10

**A** : Salle polyvalente d'Avanne

**Public** : Tout public

#### **Tarif**

125€, licence SPORT POUR  
TOUS comprise

### **MARCHE NORDIQUE**

Marche dynamique avec bâtons spécifiques (qui peuvent être prêtés par le club pour les débutants). Par le geste de poussée des bâtons vers l'arrière, permet de mieux respirer, d'améliorer la posture.

**C'est** : lundi de 14h30 à 16h30 ; 17 séances/saison

**A** : Salle polyvalente d'Avanne

**Public** : Tout public adulte

#### **Tarif**

125€, licence SPORT POUR  
TOUS comprise



### RELA IS PETITE ENFANCE DES PETITS VOYAGEURS

Présidente : Anne POUCHOULOU

03 81 88 76 84

fd.doubs@famillesrurales.org



**Des animations gratuites pour les 0-6 ans !**

**Venez participer à nos temps d'animations (salle du conseil – mairie d'Avanne-Aveney) :**

- Ces séances sont ouvertes gratuitement aux enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte (assistants maternels, parents et gardes à domicile).
- Ces rencontres sont conviviales, bienveillantes et permettent à tous les enfants de jouer, de créer des liens et de découvrir de nouvelles activités.

**Déroulement des animations :**

**9h — 10h :** Accueil et jeux libres

**10h — 11h :** Atelier proposé (merci d'arriver avant 10h lors de la présence d'un intervenant)

**Dates à retenir :**

**Mardi 13 septembre 2022 :** jeux libres et contes / comptines à la découverte du Kamishibai

**Mardi 8 novembre :** jeux libres suivi d'un atelier d'éveil au yoga !



**Bon à savoir :** Habitants de la commune d'Avanne-Aveney, vous pouvez participer à toutes nos actions, gratuitement, sur les diverses communes de notre secteur. N'hésitez pas à nous contacter !

Besoin d'un accompagnement ?

Pour toutes questions relatives aux différents modes d'accueil (collectif ou individuel), concernant l'embauche d'un assistant maternel ou d'un garde à domicile, des renseignements sur le métier d'assistant maternel ou encore un soutien professionnel ou parental, nous sommes là pour vous accompagner et répondre à vos besoins ! Service entièrement gratuit pour le public.

(03 81 52 09 47 ou [relais.petits-voyageurs@famillesrurales.org](mailto:relais.petits-voyageurs@famillesrurales.org))



PETITE ENFANCE  
Accueillir les tout petits

# Relais Petite Enfance des Petits Voyageurs



RENSEIGNEMENTS SUR LES MODES D'ACCUEIL  
INFORMATIONS SUR LES METIERS DE LA PETITE ENFANCE  
TEMPS D'VEUIL POUR LES JEUNES ENFANTS  
ACCOMPAGNEMENT, ECOUTE, SOUTIEN

### Permanences Téléphoniques

Le mardi de 10h à 13h  
Le mercredi de 9h à 12h  
Le jeudi de 14h à 17h  
Le vendredi de 9h à 12h

### Animations de 0 à 6 ans

Le mardi et le jeudi de 9h à 11h : animations  
pour les enfants de 0 à 6 ans en itinérance sur  
le territoire du Relais.

### Permanences sur Rendez-vous

Le lundi de 9h à 17h à Avanne-Aveney  
Le mardi de 16h à 19h à Saint Vit

Pour connaître toutes nos activités  
(conférence, spectacle, sortie...),  
contactez-nous !

## Nous Contacter



### Relais Petite Enfance des Petits Voyageurs

✉ 2A rue Saint Vincent, 25720 Avanne-Aveney  
☎ 03 81 52 09 47 - 📧 [relais.petits-voyageurs@famillesrurales.org](mailto:relais.petits-voyageurs@famillesrurales.org)  
🌐 [www.famillesrurales.org/relais-petite-enfance-franche-comte](http://www.famillesrurales.org/relais-petite-enfance-franche-comte)  
👤 Rejoignez-nous sur Facebook



## LES ASSOCIATIONS



### NOS PETITS LOUPS

7 rue de l'église - 25720 Avanne-Aveney  
flament.virginie7@orange.fr

Tarif:

5€

Nos Petits Loups d'Avanne est l'association des parents d'élèves de l'école d'Avanne-Aveney Rancenay : toute personne ayant envie d'accompagner l'école autrement peut s'investir d'une manière ou d'une autre à nos côtés.

Au cours d'une année scolaire, Nos Petits Loups organise différents évènements

**Septembre/Octobre** : Raconte-Moi. Cette manifestation est intégralement gratuite.

**Décembre** : Marché de Noël de l'école (vente de sapins, fromages et chocolats, d'objets réalisés par les élèves).

**Juin** : Kermesse de l'école.

Ces évènements permettent aux enfants de l'école de passer un moment différent : festif, éducatif et créatif la plupart du temps en dehors du temps scolaire, mais aussi de récolter des fonds. Ces fonds sont intégralement destinés à l'école et aux enfants, et permettent chaque année d'échanger avec l'équipe enseignante sur leurs besoins et de participer à leur financement :

Vous pouvez nous aider en adhérant à l'association et/ou en participant aux différents évènements (en tenant des stands, un atelier lecture, en venant trinquer et vous restaurer entre amis ou en famille lors du marché de Noël ou de la Kermesse par exemple etc...). Nous sommes toujours à la recherche de lots également pour réaliser des tombolas et récolter des fonds. L'intégralité des bénéfices réalisés sont alloués à l'école de notre village et ses projets.

N'hésitez pas à suivre l'actualité de l'association sur notre page Facebook NOS PETITS LOUPS D'AVANNE qui vous permet également de nous contacter.



### AVALFORT

M Pascal DUCROS

06 42 61 51 20

46 rue des frères Maire - 25660 SAONE

avalfort.gb@gmail.com

<https://sites.google.com/site/avalfort/>

A la suite du classement des fortifications de Vauban au patrimoine de l'UNESCO, cette association a été créée en 2009 pour assurer la sauvegarde et la mise en valeur de notre riche patrimoine fortifié du Grand Besançon.

Il s'agit des 20 sites du camp retranché de Besançon, s'étendant sur 14 communes.

Son activité consiste à faire connaître ces sites par des expositions, des causeries, des visites, des études et à effectuer dans la mesure du possible, des travaux de sauvegarde et d'entretien.

## LES ASSOCIATIONS

### CLUB SA INT VINCENT D'AVANNE-AVENEY



Yvonne FEUILLET - 06 41 28 39 44  
Jean-Michel GROS - 06 73 87 84 14  
jmgros2307@yahoo.fr

Activités proposées :

- Jeu de tarot.
- Jeu de belote.
- Scrabble.

#### Inscription :

Mardi 30 août et tout au long de l'année  
en salle du conseil municipal d'Avanne-Aveney

**Quand ?** Tous les mardis après-midi, de septembre à juin de 14h à 18h,

**Où ?** A la salle du conseil municipal, au 2<sup>ème</sup> étage de la mairie,

**Pour qui ?** Tous publics.

**N'hésitez pas à nous rejoindre, vous serez les bienvenus !**

Tarif :

18€ l'année

### AMUSO

8 rue de l'Épitaphe - 25000 BESANCON  
07 81 04 29 09  
amuso.association@gmail.com  
amuso.fr



#### LES ACTIVITES PROPOSÉES

##### Période scolaire :

- Eveil musical : 0-3 ans bimensuel
- Eveil instrumental pour les 4-5 ans (1/2h en trinôme)

Tarif :

Dès 89€

Lorelei CAMPOS ROCH

amuso.balafonetricolo@gmail.com

07 83 01 22 35

##### Cours de musique :

13 instruments au choix à Avanne-Aveney et Besançon, dès 6 ans.

Agnès BOICHARD

amuso.association@gmail.com

07 81 04 29 09

Tarif :

300 € l'année

## LES ASSOCIATIONS

### AFCAC



Président : Jean-Marc PHILIPPE  
Secrétaire section Avanne-Aveney/Rancenay : Bernard EPENROY  
adcac@sfr.fr  
maginot.doubs.gr53@laposte.net



Cette association a pour but de créer et resserrer les liens qui unissent les anciens combattants de tous les conflits, d'honorer le souvenir de ceux qui ont donné leur vie pour la Patrie et de perpétuer le devoir de mémoire et le transmettre aux jeunes générations.

**Quand ?** Lors des fêtes nationales et des cérémonies patriotiques,

**Où ?** Sur Besançon et ses environs sur le département du Doubs,

**Pour qui ?** Anciens combattants - veuves ONACVG et tous les sympathisants.

Tarif :

25 € l'année

### THE SERIOUS ROAD TRIP

<http://chb.theseriousroadtrip.org/>

Le Festival Serious revient cette année après une année de pause forcée.

Il aura lieu le **14, 16, 17 et 18 septembre 2022** sous chapiteaux à Avanne-Aveney. Le Festival se déroulera sous le thème EXTRA-TERRESTRES.

Une riche programmation est en préparation. Elle sera accessible en ligne sur notre site web. Une billetterie en ligne sera également mise en place (lien disponible sur notre site dès début septembre) et nous vous conseillons vivement de réserver vos places à l'avance car la jauge sur le site sera limitée.

Buvette et restauration sur place / pas possible de payer par CB / 5 minutes de marche depuis le parking au stade / possibilité de déposer une personne à mobilité réduite sur place, appeler le 06 50 38 25 45 lors de l'arrivée.



## DÉLIBÉRATIONS

Toutes les délibérations sont disponibles sur le site de la mairie [avanne-aveney.com](http://avanne-aveney.com) et sont communicables sur simple demande par courriel à [mairie@avanne-aveney.com](mailto:mairie@avanne-aveney.com) ou à l'accueil de la mairie.

N° délibération	Titre de la délibération	Votes « pour »	Votes « contre »	Abstentions
<b>CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022</b>				
2022/031	Vote des taux des taxes locales	17	0	0
2022/032	Finances locales : vote des subventions aux associations	15	0	0
2022/033	Finances locales : vote d'une subvention (La Avanne Production)	17	0	0
2022/034	Vote du budget communal 2022	17	0	0
2022/035	Vote du budget annexe Forêt 2022	17	0	0
2022/036	Voirie : convention relative à l'attribution d'un fonds de concours de la commune à GBM	17	0	0
2022/037	Personnels : avancement de grade	17	0	0
<b>CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2022</b>				
2022/038	Avenant n°3 à la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent	18	0	0
2022/039	Vote des taux des taxes locales	15	1	2
2022/040	Tarifs des produits en vente pour la fête du printemps	18	0	0
2022/041	Rénovation du 6 rue Saint-Vincent : approbation de l'avant-projet sommaire	19	0	0
<b>CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022</b>				
2022/042	CLECT : validation du rapport du 31/03/2022 sur le bonus soutenabilité	17	0	0
2022/043	Eclairage public : essai pour extinction de 23h à 5h	15	1	1
2022/044	Domaine : acquisition de parcelles	17	0	0
2022/045	Subvention à l'association Audelange - Ukraine	17	0	0

## CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2022

2022/046	Groupement de commandes : fixation des frais de fourrière à véhicules	19	0	0
2022/047	Concession de service public : avenant n°4 au contrat de concession crématorium	19	0	0
2022/048	Marché public : avenant n°2 au marché de fourniture des repas scolaires	14	2	3
2022/049	Services publics : tarifs des services périscolaires 2022-2023	18	1	0
2022/050	Nouvelle tarification des activités extrascolaires	18	0	1
2022/051	Finances locales : décision modificative n°1 du budget principal	19	0	0
2022/052	Finances locales : réalisation d'un emprunt bancaire pour le financement des travaux de rénovation du Pôle Petite Enfance	16	3	0
2022/053	Finances locales : réalisation d'un emprunt bancaire pour le financement des travaux de réhabilitation d'une maison communale en deux logements	19	0	0
2022/054	Convention de partenariat entre GBM et la commune d'Avanne-Aveney pour l'organisation du Mardi des rives 2022	19	0	0

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

2022/055	Création d'une association foncière pastorale : avenant à la convention cadre de 2018	16	0	0
2022/056	Domaine : révision d'aménagement de la forêt communale d'Avanne-Aveney	15	0	1
2022/057	Marché public : remplacement de la chaudière de la mairie	16	0	0
2022/058	Personnels communaux : modification de poste (adjoint technique) et création d'un emploi par CDD (ATSEM)	16	0	0

Tout élu susceptible d'avoir un éventuel conflit d'intérêt, personnel ou professionnel, ne prend pas part au vote de la délibération concernée.



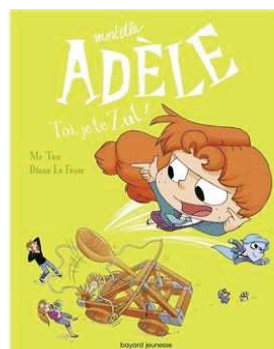
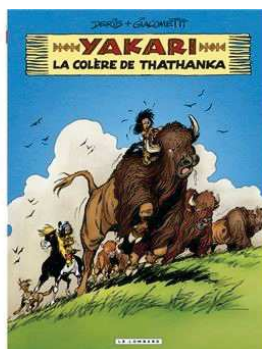
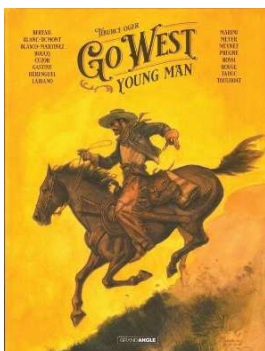
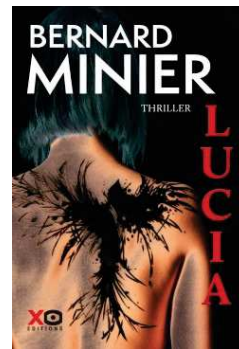
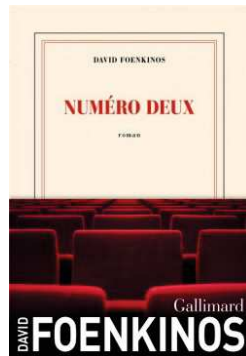
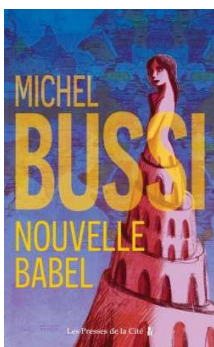
Chers lectrices, lecteurs,

En attendant de vous revoir avec grand plaisir le 1<sup>er</sup> septembre, l'équipe de la bibliothèque vous souhaite de bonnes vacances.

Vous trouverez ci-dessous quelques nouveautés : romans, albums et BD adultes, ados et enfants.

Bonne lecture.

L'équipe de la bibliothèque





### CONFITURE DE GRAND-MÈRE

#### INGRÉDIENTS :

- 1,5 kg de pommes
- 1,5 kg de poires
- 3 kg de pastèque
- 250 g de noix
- 3 citrons
- 500 g de figues sèches
- 3 kg de sucre
- 3 gousses de vanille



#### RECETTE :

- Pelez et épépinez les poires, les pommes et la pastèque.
- Coupez-les en dés réguliers.
- Mettez-les dans une grande terrine avec le sucre.
- Ajoutez la vanille et remuez.
- Couvrez d'un torchon et laissez macérer au frais.
- Le lendemain, faites cuire 30 à 40 minutes.
- Pendant ce temps, ébouillantez les pots et séchez-les.
- Lavez les figues, séchez les, coupez-les en deux et répartissez-les dans les pots en les collant contre les parois, les grains tournés vers l'extérieur.
- Quand la confiture est cuite, ajoutez les noix.
- Donnez encore un bouillon et mettez en pot sans déranger les figues.
- Lavez et brossez les citrons.
- Coupez-les en tranches très fines, sans les épilucher.
- Placez 2 ou 3 tranches à la surface de chaque pot en les immergeant un peu dans le sirop.
- Couvrez et conservez dans un endroit sec et frais.
- Attendez 2 mois pour déguster.



### CONFITURE DE PÊCHES À LA RHUBARBE

#### INGRÉDIENTS :

- Pour 1 kg de rhubarbe (récoltée à la seconde pousse du mois d'août) : 1,5 kg de pêches dénoyautées et pelées.
- 2 kg de sucre en poudre.
- Le jus d'un demi-citron.
- 5 cuillères à soupe de rhum ambré.



#### RECETTE :

- Coupez la rhubarbe en petits tronçons.
- Mettez-les dans une terrine avec le sucre et laissez macérer toute une nuit.
- Le lendemain pelez les pêches.
- Coupez-les en petits quartiers et ajoutez-les à la rhubarbe et laissez macérer encore 2 heures.
- Égouttez les fruits.
- Versez le jus dans la bassine à confiture et amenez à ébullition.
- Laissez cuire afin d'obtenir un sirop un peu épais.
- Ajoutez les fruits et faites cuire de 15 à 20 minutes après la reprise de l'ébullition.
- Ajoutez le jus de citron et le rhum.
- Mettez en pot.
- Couvrez après refroidissement.

**Bonne  
dégustation**

## QUIZZ DES FIGURES DE STYLE

- |  |   |  |
|--|---|--|
| 1 Monter en haut.  | A <input type="checkbox"/> pléonasme        | B <input type="checkbox"/> comparaison |
| 2 Dans ma valise, il y a une robe, un maillot de bain, des lunettes. | A <input type="checkbox"/> euphémisme       | B <input type="checkbox"/> énumération |
| 3 Ce sera non, non et non.   | A <input type="checkbox"/> répétition       | B <input type="checkbox"/> métaphore   |
| 4 Elle n'est pas riche.  | A <input type="checkbox"/> pléonasme        | B <input type="checkbox"/> euphémisme  |
| 5 Ses yeux sombres semblables à deux billes bleues .                 | A <input type="checkbox"/> comparaison      | B <input type="checkbox"/> oxymore     |
| 6 J'ai froid, j'ai froid, j'ai froid.                                | A <input type="checkbox"/> chiasme          | B <input type="checkbox"/> répétition  |
| 7 Cette femme est une véritable déesse.                              | A <input type="checkbox"/> métaphore        | B <input type="checkbox"/> pléonasme   |
| 8 Mon adolescence ne fut qu'un ténébreux orage.                      | A <input type="checkbox"/> palindrome       | B <input type="checkbox"/> métaphore   |
| 9 Rentrer à l'intérieur.   | A <input type="checkbox"/> pléonasme        | B <input type="checkbox"/> comparaison |
| 10 Les malvoyants.   | A <input type="checkbox"/> antithèse        | B <input type="checkbox"/> euphémisme  |
| 11 Le ciel est en colère.  | A <input type="checkbox"/> personnification | B <input type="checkbox"/> euphémisme  |
| 12 Elu par cette crapule.  | A <input type="checkbox"/> palindrome       | B <input type="checkbox"/> comparaison |
| 13 Dire : « il nous a quitté », à la place de « il est mort ».       | A <input type="checkbox"/> euphémisme       | B <input type="checkbox"/> litote      |
| 14 Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes .           | A <input type="checkbox"/> alitération      | B <input type="checkbox"/> assonance   |
| 15 Va, je ne te hais point.  | A <input type="checkbox"/> antiphrase       | B <input type="checkbox"/> litote      |

Solutions : 1-A; 2-B; 3-A; 4-B; 5-A; 6-B; 7-A; 8-B; 9-A; 10-A; 11-A; 12-A; 13-A; 14-A; 15-B.

## VOCABULAIRE ANIMALIER

L'âne **brait**, le cheval **hennit**, le chat **miaule**, le chien **aboie**, mais les autres ?

L'aigle **trompette** ; l'alouette **grisolle** ; la baleine **chante** ; le bélier **bêle** ; la biche **brame** ; le bouc **chevrote**, **béguète** ; la brebis **bêle** ; le buffle **beugle** ou **mugit** ; la caille **cacabe** ; le canard **cancane** ; le chacal **jappe** ; la chauve-souris **grince** ; le chameau **blatère**, mais aussi parfois le bélier ; le criquet **stridule** ; la corneille **craille** ; le coucou **coucoule** ; le crocodile **lamente** ; le cygne **siffle** ; le dindon **glougloute** ; l'éléphant **barrit** ; la fauvette **zinzinule** ; la grenouille **coasse** tandis que le corbeau **croasse** ; la hyène **hurle** ; le lapin **clapit** ; le lièvre **vagit** ; le lion **rugit** ; le loup **hurle** ; la mésange **zinzinule** ; l'ours **grogne** ; la pie **jacasse** ; le pingouin **jabote** ; le pinson **ramage** ; le porc **grogne** ; la poule **glousse** ; le renard **glapit** ; le rhinocéros **barète** ; la souris **couine** ; le tigre **feule**.

Et il y a bien d'autres verbes qui s'appliquent aux cris des animaux et de l'être humain.

## AGENDA



### LES DATES À RETENIR

Jeudi  
22  
septembre **CONSEIL MUNICIPAL**

Mardi  
27  
septembre **CONSEIL DE  
DÉVELOPPEMENT  
PARTICIPATIF**

Jeudi  
20  
octobre **CONSEIL MUNICIPAL**

Samedi 12  
Dimanche 13  
novembre **EXPOSITION  
ARTISANALE**

Jeudi  
24  
novembre **CONSEIL MUNICIPAL**

Samedi  
10  
décembre **ANIMATION DE NOËL**

Mardi  
13  
décembre **CONSEIL DE  
DÉVELOPPEMENT  
PARTICIPATIF**

Lundi  
19  
décembre **CONSEIL MUNICIPAL**

Samedi  
7  
janvier 2023 **VŒUX DU MAIRE**

Samedi  
14  
janvier 2023 **REPAS DES AINÉS**

### LES RENDEZ-VOUS RÉGULIERS

#### RASSEMBLEMENT VOITURES ANCIENNES

Le 3<sup>ème</sup> dimanche du mois

Terrain stabilisé

#### MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Tous les jeudis à partir de 16h

Place Champfrêne

## ÉTAT-CIVIL



### NAISSANCE

- **BEAUMENT** Swan 09/04/2022
- **DRIEUX HUEZDA** Arthur 11/06/2022
- **CALLANQUIN** Ana 20/06/2022
- **BOUILLER** Hector 23/06/2022



### MARIAGE

- **BAGUE** Vincent et **SEQUEIRA** Céline 23/04/2022
- **MONTROCHER** Lionel et **VIOTTI** Catherine 07/05/2022
- **RATINAUD** Guillaume et **DHAINE** Lucile 04/06/2022
- **CHERON** Daniel et **WUY** Estelle 02/07/2022
- **TRUPCEVIC** Olivier et **BOHLER** Emilie 09/07/2022
- **MONTEIL** Guy et **POLYAKOVA** Ekaterina 23/07/2022
- **BOUILLER** Hector et **ROCHE** Hélène 29/07/2022



### DÉCÈS

- **BUGNON** Daniel 20/02/2022
- **CLER** Roger 10/04/2022
- **VASSELLE** Fernand 22/04/2022
- **BUTAUD** Jean 04/05/2022
- **PAGNOUX** Jacques 07/06/2022

*Le règlement général sur la protection des données (RGPD) stipule que les données personnelles enregistrées aux fins d'inscription d'un acte de naissance, mariage ou décès sur le registre de l'état civil ne peuvent être utilisées à des fins de félicitations ou de condoléances ou publiées dans la presse que si, au moment de l'établissement de l'acte, les personnes concernées ont donné leur accord.*

## CONTACTS UTILES

### Gaz et eaux :

Branchement particulier : 0810 477 477

Accueil clientèle : 0977 409 433

Intervention d'urgence : 0977 429 433

Dépannage électricité : 09.72.67.50.25

Gestion des déchets GBM : 03.81.41.55.35

## Déchetterie de Thoraise

Du lundi au vendredi :  
8h30 – 12h20 et 13h30 – 16h50

Samedi :  
été : 8h30 – 12h20 et 13h30 – 17h50

## Infos pratiques

## Déchetterie des Tilleroyes

Du lundi au vendredi :  
8h30 – 12h20 et 13h30 – 16h50

Samedi :  
été : 8h30 – 12h20 et 13h30 – 17h50

Dimanche :  
été et hiver : 8h30 – 12h20

### Mairie d'Avanne-Aveney

9 rue de l'église

25720 Avanne-Aveney

Téléphone : 03.81.41.11.30

Numéro astreinte élus : 06.88.22.88.69 (SMS non traités)

E-mail : [mairie@avanne-aveney.com](mailto:mairie@avanne-aveney.com)

Site : [www.avanne-aveney.com](http://www.avanne-aveney.com)

## HORAIRES :

Lundi : 9h-12h et 14h-17h\*

Mardi : 14h-17h\*

Mercredi : fermé

Jeudi : 9h-12h (permanence urbanisme)

vendredi : 9h-12h et 14h-17h

\*jusqu'au 31/12/2022

## AGENCE POSTALE COMMUNALE

Du lundi au vendredi : 13h30-16h30  
samedi : 10h-11h45 (sauf en août)

Levée du courrier :  
du lundi au vendredi à 15h45  
et à 11h45 le samedi

## BIBLIOTHEQUE

Mercredi : 15h30-18h30

Jeudi : 15h30-18h30



Vous souhaitez être informé de l'actualité d'Avanne-Aveney ?  
Abonnez-vous à la page Facebook « mairie Avanne-Aveney »  
Et téléchargez l'application « Avanne Aveney » sur votre smartphone